

L A VALORISATION DES MILIEUX NATURELS : UNE FILIÈRE A DÉVELOPPER EN BASSE-NORMANDIE



*Rapport d'étude-action sur les besoins
en "Nouveaux services/Emplois-jeunes"*



Direction Régionale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation
professionnelle de Basse-Normandie

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION



BASSE-NORMANDIE



DIRECTION RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

130
ENV

Cette étude a été réalisée par :

- **Olivier LEMOINE, Frédéric JACOB**
ENVIRONNEMENT VOTRE
71 bis, avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen
Tél : 02 35 98 33 00 - Fax : 02 35 98 69 50

et

- **Agnès BAULE, Christophe LANCEAU**
BECA ENVIRONNEMENT
13, rue Royale – 78000 Versailles
Tél : 01 39 51 82 00 – Fax : 01 39 51 63 60

Contrôle qualité : Olivier LEMOINE, Karine GOURRU (ENVIRONNEMENT VOTRE)
Mise en forme : Sophie DELAMARE, Bénédicte BOUCHEZ (ENVIRONNEMENT VOTRE)

Août 1999

AVANT-PROPOS

Mis en application dès octobre 1997, le programme "nouveaux services-emplois jeunes" a connu tout d'abord une phase d'élaboration de projets puis une montée en charge progressive tout au long de l'année 1998.

Les activités développées par les structures régionales concernent essentiellement le domaine du sport et de la culture, hormis celles proposées par l'Education nationale et la Police nationale.

Peu de projets ont émergé dans le secteur de l'environnement, malgré un potentiel réel dans le cadre de l'entretien, de la préservation et de la valorisation des espaces naturels.

Face à ce constat, la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, en lien étroit avec la Direction Régionale à l'Environnement, a lancé un appel d'offres auprès d'organismes compétents pour conduire une "étude action".

Cette opération a été menée durant le premier semestre 1999 par deux cabinets experts associés.

Une quarantaine d'opérateurs ont été entretenus individuellement et près de cinquante acteurs professionnels régionaux, des élus et des agents administratifs d'origines variées ont participé aux débats organisés dans les trois départements bas-normands. Sans leur motivation, leur expérience et leur point de vue sur l'état des lieux et les conditions d'un développement professionnalisé, les propositions présentées dans ce rapport n'auraient pas cette teneur et cette ambition.

Ce rapport met en évidence plusieurs points forts.

- Un lien existe entre la valorisation des ressources naturelles et les retombées économiques et sociales que peut en attendre une région comme la nôtre : développement touristique, emplois nouveaux, réponses à des attentes sociales, développements d'activités de loisirs...
- Un certain nombre des emplois nécessaires au développement de cette filière n'existent pas aujourd'hui.
- Le programme "nouveaux services-emplois jeunes" doit permettre d'apporter un soutien aux opérateurs en termes de budget de fonctionnement et renforcer progressivement la technicité qui est actuellement déficitaire, condition nécessaire à l'émergence de nouveaux marchés.
- L'importance du rôle des collectivités territoriales a été soulignée, dans une perspective d'un développement cohérent incluant "l'effet levier" du dispositif "nouveaux services-emplois jeunes".

Un plan d'action a été proposé en huit fiches "objectif" par les cabinets d'études, ces propositions n'engageant que ces experts.

Compte tenu de son intérêt, il m'a semblé important que ce rapport avec ses propositions puisse être largement diffusé auprès de l'ensemble des décideurs, intervenants et opérateurs de la filière aux fins d'appropriation.

Des restitutions seront ensuite organisées sur plusieurs niveaux territoriaux pour en débattre.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie



Hubert FOURNIER

Résumé

Le contexte de l'étude

La **filière** "entretien et valorisation du patrimoine et des espaces naturels" représente un secteur d'**utilité sociale** où semblent exister de nombreux **besoins émergents** et **peu satisfaits**. Les **opérateurs** y sont variés et souvent dispersés : acteurs ruraux traditionnels, entreprises innovantes, collectivités locales, associations d'environnement ou d'insertion...

Ce **secteur d'activité**, récemment **identifié**, a été jusqu'alors peu approché en termes de filière socioprofessionnelle et d'analyses macro-économiques. Il était donc opportun d'évaluer la situation actuelle et d'anticiper **les effets que pourrait avoir l'arrivée des "emplois jeunes"** dans cette filière pour éviter **les concurrences** entre opérateurs ou avec d'autres dispositifs d'insertion.

La **maîtrise d'ouvrage** de cette étude est assurée par **l'Etat** dans le cadre des dispositifs d'accompagnement du programme "nouveaux services, emplois jeunes".

Elle porte sur **l'ensemble du territoire régional** et s'est déroulée **de janvier à juillet 1999**.

Les objectifs de l'étude

Il s'agit d'une **étude stratégique à finalité opérationnelle** sur les gisements d'activités dans la filière, et sur la place et les impacts que le dispositif "nouveaux services, emplois jeunes" pourrait y avoir.

Elle visait donc à :

- **Définir un état des lieux** régional permettant de préciser les réalités actuelles, les potentialités, les opportunités et les risques pour le développement de cette filière.
- **Identifier et expliciter les facteurs clés** et les conditions pour la mise en place d'une filière professionnalisée et solvabilisée.
- **Orienter le dispositif** "nouveaux services, nouveaux emplois", dans le scénario de développe-

ment de cette filière et proposer une stratégie et des programmes opérationnels dans chaque département.

Cette étude a été l'occasion de préparer une stratégie d'actions concertées, en consultant et/ou en associant les représentants des **acteurs régionaux** déjà impliqués.

Les partenaires de l'étude

Cette étude a été commandée par la **Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Basse-Normandie**, en relation étroite avec les **Directions Départementales** du Calvados, de la Manche et de l'Orne et la **Direction Régionale de l'Environnement**.

Le **comité de pilotage** de l'étude réunissant ces premiers partenaires associe également la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, la Délégation Régionale du Tourisme, et le **Conseil Régional** de Basse-Normandie.

L'étude a été menée par un groupement de **deux bureaux d'études** expérimentés dans les approches socioprofessionnelles de la filière environnement : le cabinet **ENVIRONNEMENT VOTRE** de Rouen (Tél. : 02.35.98.33.00) et **BECA ENVIRONNEMENT** de Versailles (Tél. : 01.39.51.82.00).

Les points clés de l'étude

La filière des activités liées à "l'entretien et la valorisation du patrimoine et des espaces naturels" existe bien de manière autonome, même si elle échappe aux outils statistiques actuels.

Cette **filière émergente** est en pleine évolution et en phase de structuration. Elle répond à des finalités sociales (pédagogie de l'environnement, insertion de personnes en difficulté, qualité du cadre de vie), économiques (création d'emplois et de richesses), et

patrimoniales (préservation des ressources naturelles et biodiversité).

Ses **financements** sont en grande majorité d'**origine publique**. Avec le millier d'emplois qui la compose et une centaine de millions de francs de dépenses associées, elle est encore confidentielle.

Cette filière demeure très marquée par une **forte présence du tissu associatif** et se caractérise par un **faible engagement des entreprises du secteur marchand**. Le recours à l'expertise semble peu développé. Par contre, le **secteur de l'insertion y a pris une place très importante**. De plus, certaines branches de la filière restent en partie liées à des filières voisines (agriculture, forêt, tourisme).

Aujourd'hui, le développement de cette filière s'inscrit dans une dynamique logique de développement durable avec des enjeux pour l'environnement et pour l'emploi. En Basse-Normandie, ce développement peut s'appuyer sur de nombreux atouts de la Région.

Le dispositif "**Nouveaux services, Emplois jeunes**", dont les structures bénéficiaires figurent parmi les principaux opérateurs de la filière, **peut créer des effets de levier importants**, sous réserve que son apport soit bien maîtrisé par rapport aux dérives possibles (fragilisation des organismes pionniers, difficultés d'insertion des personnes ne répondant pas aux critères du dispositif, ...).

A cette fin, le **travail élaboré au cours de cette étude**, en concertation étroite avec les opérateurs de la filière, a permis, sur la base d'un travail d'analyse stratégique de l'état des lieux, de dégager **un plan d'actions comprenant 8 axes** :

- Promouvoir le territoire régional par la mise en valeur de la filière,
- Mobiliser différents réseaux dans un projet régional,
- Consolider la filière et développer son poids économique,
- Renforcer la commande publique en qualité et en quantité,
- Développer la demande privée et susciter une offre adaptée,
- Générer une culture et des réflexes communs,
- Qualifier les interventions et évaluer les résultats,
- Développer une économie régionale de la gestion et de la valorisation des espaces naturels.

Dans chacun de ces axes, des actions concrètes concernant le dispositif "Nouveaux Services, Emplois Jeunes" sont citées avec des suggestions de création de postes, en synergie avec le développement de la filière.

Sommaire

Introduction

Préambule - Objectifs et méthode

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	17
1.1 - Une approche socio-économique de l'activité.....	17
1.2 - Un état des connaissances initial limité.....	17
1.3 - Les finalités concrètes.....	17
2 - LA DÉMARCHE DE TRAVAIL SUIVIE	21
2.1 – Un principe de travail : faire participer les acteurs.....	21
2.2 – Méthode : rigueur dans l'organisation et l'animation.....	21

PREMIERE PARTIE

ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE EN BASSE-NORMANDIE

1 – LA FILIÈRE ET SON CONTEXTE RÉGIONAL	27
1.1 - Présentation de la filière.....	27
1.2 - Contexte de la filière en Basse-Normandie.....	37
2 – DESCRIPTION DE LA FILIÈRE	45
2.1 - Les étapes constituant la filière.....	45
2.2 - Les opérateurs de la filière.....	51
2.3 - Importance quantitative.....	51
2.4 - Importance qualitative.....	59
2.5 - Les masses budgétaires à l'échelle régionale.....	63
2.6 - L'emploi dans la filière.....	67

DEUXIEME PARTIE

DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE

1 - RAPPEL DES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC	75
2 – DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE	77
2.1 - Présentation.....	77
2.2 - Points forts/points faibles.....	77
2.3 - Opportunités/menaces.....	79

3 - DÉVELOPPER LA FILIÈRE, POURQUOI ?	83
4 - OBJECTIFS ET AXES DE DÉVELOPPEMENT	85
4.1 - Préparation de la mise en œuvre	85
4.2 - Quels niveaux d'ambition pour la filière ?	85
4.3 - Quelles directions d'intervention ?.....	87
5 - LE DISPOSITIF "EMPLOIS JEUNES"	89
5.1 - Pourquoi des " Emplois Jeunes" ?	89
5.2 - L'impact du dispositif "emplois jeunes" sur la filière.....	89
5.3 - Nécessité d'une réflexion sur les coûts et les prix	91
6 – SCÉNARIOS PROSPECTIFS	93

TROISIEME PARTIE

PLAN D'ACTION POUR LA FILIERE

1 – PRÉSENTATION DU PLAN OPÉRATIONNEL	97
1.1 - Finalités	97
1.2 - Cohérence générale.....	97
1.3 - Présentation des fiches d'actions	97

ANNEXES

ANNEXE 1 : liste des membres du comité de pilotage de l'étude.....	121
ANNEXE 2 : personnes ayant participé aux séminaires de travail.....	123
ANNEXE 3 : bibliographie.....	155



Introduction

La réflexion sur les "nouveaux services" et les "emplois jeunes" constitue une occasion pour se pencher sur certains secteurs d'activité nouveaux ou en pleine évolution. Le secteur de la gestion et de la mise en valeur des espaces naturels est l'un de ces domaines d'activité dont on dit souvent qu'ils prendront de l'importance dans les années qui viennent.

L'identification des porteurs de projets potentiels pour la création d'emplois-jeunes et surtout la réflexion préalable sur leur pérennisation au-delà des cinq ans imposent qu'on réfléchisse à la situation des secteurs d'activité dans lesquels on souhaite créer des emplois jeunes. Les activités de gestion et de mise en valeur des espaces naturels s'appuient en effet, sur des structures et des "marchés" qui ont déjà leur réalité propre.

La présente étude-action a été une opportunité pour observer, avec les acteurs et professionnels impliqués, la situation du secteur "nature" en Basse-Normandie.

Il s'agit à la fois d'une étude, parce qu'elle apporte des données et des éléments de synthèse nouveaux, mais surtout d'une animation, puisqu'elle contribue à lancer une dynamique avec les partenaires concernés.

Le présent rapport de mission pourra être utile aux différents intervenants du dispositif "Nouveaux Services-Emplois Jeunes", mais également à tous ceux qui s'intéressent aux différents métiers nouveaux de l'environnement et à l'approche socio-économique des politiques de protection de la nature.

Une première partie fait l'état des lieux des activités de gestion et de mise en valeur d'une nature requalifiée : s'agit-il d'une filière nouvelle ? Quel est son contexte et sa situation en Basse-Normandie ? Quels en sont les opérateurs, les budgets, les emplois ?

La deuxième partie propose, sur la base d'un diagnostic recensant les forces et faiblesses de l'existant, une logique de développement global des marchés et de l'activité de la filière.

Un plan d'actions sous forme de fiches opérationnelles propose, en troisième partie, de nombreuses idées concrètes pour optimiser l'impact des Emplois-Jeunes à créer, sur l'activité existante.

Des annexes fournissent le nom des membres du comité de pilotage et le nom des personnes qui ont participé aux séminaires organisés dans le cadre de cette "étude-action".

1.1 - Une approche multi-critériale de l'écovitalité

Le développement durable est un concept qui vise à concilier les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Cette approche multi-critériale de l'écovitalité permet d'évaluer les impacts des projets de développement en tenant compte de ces trois dimensions.

Le développement durable est un concept qui vise à concilier les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Cette approche multi-critériale de l'écovitalité permet d'évaluer les impacts des projets de développement en tenant compte de ces trois dimensions.

Le développement durable est un concept qui vise à concilier les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Cette approche multi-critériale de l'écovitalité permet d'évaluer les impacts des projets de développement en tenant compte de ces trois dimensions.

Le développement durable est un concept qui vise à concilier les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Cette approche multi-critériale de l'écovitalité permet d'évaluer les impacts des projets de développement en tenant compte de ces trois dimensions.

Préambule

Objectifs et méthode

Le développement durable est un concept qui vise à concilier les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Cette approche multi-critériale de l'écovitalité permet d'évaluer les impacts des projets de développement en tenant compte de ces trois dimensions.

Le développement durable est un concept qui vise à concilier les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Cette approche multi-critériale de l'écovitalité permet d'évaluer les impacts des projets de développement en tenant compte de ces trois dimensions.

1.2 - Les finalités concrètes de l'étude

Le développement durable est un concept qui vise à concilier les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Cette approche multi-critériale de l'écovitalité permet d'évaluer les impacts des projets de développement en tenant compte de ces trois dimensions.

1.3 - Les finalités concrètes

Le développement durable est un concept qui vise à concilier les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Cette approche multi-critériale de l'écovitalité permet d'évaluer les impacts des projets de développement en tenant compte de ces trois dimensions.

1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1 – Une approche socio-économique de l'activité

Hier, la protection de la nature était une préoccupation pour les scientifiques, les militants écologistes, les utilisateurs du milieu, et certaines administrations chargées de l'environnement. Elle répondait peu à une réalité économique, son existence était surtout le résultat d'une forte mobilisation de bénévoles.

Dans les dernières décennies, l'application de la réglementation, en matière d'environnement et de protection de la nature, a permis la création des premières entreprises privées de ce secteur, par le biais de quelques bureaux d'études pionniers dans ce domaine, souvent créés par des passionnés.

Récemment, les secteurs de la protection de l'environnement et de l'entretien des espaces naturels ont été considérés comme des activités utiles pour l'insertion de personnes en difficulté. La préoccupation d'entretien de la nature est devenue un champ d'innovation potentiel pour l'emploi. Des associations et entreprises d'insertion se sont impliquées sur ce créneau.

Mais la gestion et la valorisation des espaces et du patrimoine naturels (on parle maintenant de conservation de la biodiversité) ont été jusqu'alors peu approchées en termes de filière professionnelle et d'analyse macro-économique.

Cette lacune traduit l'immaturation de ce secteur de l'environnement encore perçu par les politiques et les institutionnels comme un conflit sociétal à régler, plutôt que comme un véritable marché de services collectifs à développer.

1.2 – Un état des connaissances initial limité

Si les enjeux de la protection de la faune, de la flore, des espaces naturels et des équilibres biologiques

ont fait l'objet d'une abondante littérature technique ou spécialisée, les champs professionnels et les secteurs d'activité nouveaux qui y sont liés n'ont quasiment fait l'objet d'aucune étude approfondie ou de publications statistiques suivies.

La filière est peu connue et mal identifiée. Les seuls travaux français qui existent traitent des formations et métiers nouveaux ou de l'emploi dans les différentes branches de l'environnement.

Pour la Basse-Normandie, on ne disposait au démarrage de cette réflexion que d'une référence sur l'emploi lié à la gestion des espaces naturels. Cette étude, réalisée en octobre 1996 par l'Association Régionale pour la Protection du Littoral (Fonds régionalisés d'Aide aux Initiatives pour l'Emploi), mettait en évidence une part importante occupée par les activités d'insertion.

Par ailleurs, l'évaluation des politiques des "emplois verts" conduites conjointement par l'Etat et le Conseil Régional de Basse-Normandie entre 1994 et 1996 aboutissait rapidement à un bilan très satisfaisant, en regrettant toutefois l'absence de vision à long terme et l'insuffisance des crédits pour faciliter le développement des politiques induites.

Quelques autres études régionales qualitatives traitent des approches par l'insertion et les chantiers de bénévoles.

Les budgets d'accompagnement du dispositif "Nouveaux services, Emplois jeunes" ont constitué une opportunité pour s'arrêter sur ce domaine d'activités et de besoins émergents, touchant de près à l'intérêt général et, le plus souvent, considérés comme peu satisfaits.

1.3 – Les finalités concrètes

L'objectif fondamental du programme "Nouveaux services, Emplois jeunes" est le développement de nouvelles activités d'utilité sociale. Les nouveaux

emplois soutenus doivent révéler à terme de nouveaux besoins nécessaires qui pourront, par là même, être pérennisés. L'objectif de durabilité des emplois et des activités est donc essentiel.

Dans la filière "milieux naturels", cet objectif ne serait pas atteint si l'on aboutissait à une concurrence entre dispositifs d'aides à l'emploi ou à l'insertion, ou avec les entreprises classiques et autres opérateurs. C'est le scénario à craindre si la mise en œuvre de ce programme devait se limiter à une somme d'initiatives non concertées.

Cette étude régionale visait donc à permettre aux services de l'Etat :

1. d'apprécier, à partir d'un **état des lieux**, les points forts, les points faibles, les freins, les opportunités de la filière, dans sa situation actuelle,

2. d'apporter un éclairage sur les **conditions stratégiques éventuellement nécessaires au développement** de la filière (stimulation, organisation, financement, ...),

3. de **situer les "emplois jeunes"** dans un scénario de développement de la filière et d'en repérer les porteurs de projets potentiels.

Afin d'atteindre l'objectif opérationnel de cette étude, les bureaux d'études chargés de la mission ont mis en place une méthode de travail qui a impliqué le réseau d'acteurs régional. Chacune des étapes du déroulement de cette étude a été présentée, discutée et validée par ce réseau d'acteurs.



2 - LA DEMARCHE DE TRAVAIL SUIVIE

2.1 – Un principe de travail : faire participer les acteurs

De multiples acteurs déjà en place sont concernés par l'entretien et la valorisation des espaces et du patrimoine naturels en Basse-Normandie.

A chacune des étapes de notre travail, ils ont été sollicités :

- parce qu'ils détenaient des données sur l'environnement,
- pour améliorer le contenu de l'étude en confrontant notre point de vue avec le leur,
- pour motiver le plus en amont possible les acteurs qui feront vivre, une fois l'étude terminée, les actions proposées par une mise en application de celles-ci,
- pour diminuer les risques de rejet de l'étude, en expliquant les différentes phases de la démarche et en intégrant très tôt leurs remarques,

- parce que "la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'impliquer tous les citoyens" (sommet de Rio, 1992),

Enfin, ce principe a permis aux différents acteurs de se rencontrer, de mieux se connaître, de s'écouter, donc de mieux comprendre les positions et les intérêts de chacun et les enjeux de tous.

2.2 – Méthode : rigueur dans l'organisation et l'animation

L'approche efficace de la participation doit permettre l'expression de chaque acteur, l'écoute de ses attentes et de ses craintes, de son analyse et de ses propositions, l'ensemble s'inscrivant dans une démarche de prise de décision.

Afin de rendre effective cette vision, nous avons organisé et animé cette participation sous la forme de visites individuelles et de séminaires départementaux.

Les entretiens individuels

Une quarantaine d'entretiens avec des opérateurs a été réalisés, répartie en trente-trois visites entretiens pour la phase état des lieux et six pour la phase scénario de développement.

Vingt-cinq entretiens concernaient de véritables acteurs de la filière. Les autres entretiens nous ont permis d'éclaircir notre vision sur les réalités locales de ce secteur.

Chaque entretien a été préparé et réalisé à l'aide d'un guide présentant une trame commune (thèmes à aborder et liste de questions à poser). L'utilisation de ce guide d'entretien a permis d'homogénéiser les entretiens en vue d'une analyse comparative des résultats de ceux-ci.

Chaque entretien avec les acteurs de la filière a ensuite été synthétisé sous la forme d'une grille qualitative de dix items avec, par item, trois critères d'appréciation.

Les séminaires départementaux

Les séminaires départementaux ont été les temps forts de la réflexion collective et de l'implication des acteurs.

Deux séries de séminaires départementaux ont été organisées dans chaque département de Basse-Normandie, correspondant respectivement aux deux phases de notre étude :

1. dans le cadre de l'état des lieux de la filière,
2. vis-à-vis du programme de développement de la filière.

Pour chaque séminaire, nous avons appliqué **les principes d'organisation** suivants :

Définition des objectifs des séminaires

Nous aurions pu organiser des séminaires d'information ou des séminaires de créativité, chacun répondant à un objectif précis.

Pour cette étude, nous avons privilégié les séminaires de travail avec pour objectif d'intégrer des remarques et/ou de donner un avis précis sur un ou plusieurs points, en somme d'enrichir les documents à partir d'une préparation préalable des participants

Préparation des séminaires

Chaque séminaire a regroupé environ une quinzaine de personnes représentatives des acteurs de la filière. Afin que tout le monde participe, c'est-à-dire s'exprime et puisse faire part de ses remarques, nous avons adressé un document écrit à l'ensemble des participants, une dizaine de jours avant chaque séminaire, leur demandant explicitement de noter par écrit leurs remarques.

Cette préparation a évité les digressions en dehors du sujet, les positions sans argumentations préalables, elle a permis l'expression de chacun et a favorisé la richesse des débats.

Déroulement des séminaires

Chaque séminaire a débuté en rappelant son objectif et son déroulement et les horaires de travail ont été scrupuleusement respectés. L'animation s'est ensuite faite sur la base des remarques des participants sous la forme d'un tour de table.

Exploitation et validation des séminaires

Les informations communiquées et/ou les avis élaborés au cours de chaque séminaire ont été intégrés dans les rapports d'études, lesquels ont été envoyés aux participants avec un délai d'environ une dizaine de jours pour qu'ils transmettent leurs observations.

Conditions matérielles d'organisation

Il a été choisi, dans chaque département, des lieux qui symbolisent un territoire, ou qui soient représentatifs d'une catégorie d'acteur et qui offrent une qualité de la salle (taille, éclairage, mobilier) et d'équipement (présence d'un rétroprojecteur et d'un paperboard).

1.1 - Présentation de la filière

1.1.1 - Cadre du champ d'étude

Des particularités et définitions à connaître

La filière rurale est une des filières en plein développement et de la ruralité en France. Elle est caractérisée par une diversité de produits et de services.

PREMIERE PARTIE



Etat des lieux de la filière en Basse-Normandie

1 - LA FILIÈRE ET SON CONTEXTE REGIONAL

1.1 – Présentation de la filière

1.1.1 – Cadrage du champ d'étude

Des postulats et définitions à connaître

La filière retenue comme sujet de l'étude est celle "de l'entretien et de la valorisation du patrimoine et des espaces naturels".

■ Qu'entend-on par "espaces et patrimoine naturels" ?

Avant de définir les activités, il faut s'arrêter rapidement sur l'objet de ces activités. Dans le vocable "espaces et patrimoine naturels", tous les mots ont leur importance.

Le terme **espace naturel** fait référence à la nature ordinaire, non urbaine, non bâtie. Dans le terme d'espace naturel, on englobera également la qualité biologique des paysages et de la nature ordinaire, les campagnes, les rivières, les franges urbaines non bâties, les espaces verts écologiques...

Le terme **patrimoine naturel** porte sur ce qui a une valeur scientifique ou culturelle, irremplaçable, notamment pour les générations futures. Dans le terme de patrimoine naturel, on inclura les espaces remarquables et les espèces rares ou fragilisées de la flore et de la faune et leurs habitats (notion d'espaces protégés). Les limites entre ces deux concepts sont d'ailleurs parfois assez floues parce que la nature "ordinaire" d'hier (le bocage, le littoral préservé, les rivières de qualité) pourrait devenir le patrimoine remarquable de demain.

Par ailleurs dans l'étude, nous avons retenu pour le **concept de nature**, la définition suivante :

"tout espace où quelles que soient ou quelles qu'aient été les interventions humaines, la vie sauvage (les espèces normalement présentes sur une aire biogéographique) se manifeste encore spontanément et de manière significative. Ainsi un terrier ou

une friche urbaine peuvent être de la "nature" alors que, au sens de cette définition, un champ cultivé traité ou une sylviculture intensive ne le sont pas. "Extrait du colloque "Le génie écologique appliqué à la gestion de l'espace" Région Nord Pas de Calais, 10 mars 1997.

■ Qu'entend-on par "filiale" ?

Le postulat présuppose qu'il existe une filière, définie comme **une suite d'étapes aboutissant à un résultat**. Elle sous-entend qu'il existe **un lien entre les différents opérateurs et activités** dans ce domaine.

C'est l'hypothèse que l'on cherchera à vérifier tout au long de cette étude.

1.1.2 – Délimitation préalable du sujet

Au-delà des questions de vocabulaire, le cadrage du champ d'étude en fonction des activités à inclure ou à exclure dans "la filière" a été notre première approche. Ceci pour éviter qu'à tout moment de la concertation les acteurs reviennent sur les limites du champ d'étude.

L'objet de ce cadrage a donc été d'orienter les recherches et les entretiens du bureau d'étude vers des opérateurs et des activités prioritaires "**le noyau dur de la filière**" qui constituent des moyens pour atteindre **un objectif "d'entretien et de valorisation des espaces et du patrimoine naturels"**.

Il ne s'agit donc pas exclusivement d'activités susceptibles de concerner des "emplois jeunes", mais des **secteurs susceptibles d'être soumis à l'impact du dispositif "nouveaux services, emplois jeunes"**.

Le cadrage détaillé dans le tableau de la page 31 part des réalités de terrain plus qu'il ne se réfère aux nomenclatures existantes, qui sont des outils inapro-

priés pour identifier les activités récentes et transversales de la protection des écosystèmes.

Ce cadrage présentant une segmentation pragmatique de ce secteur a été discuté et validé, au départ, par le comité de pilotage de l'étude.

La fragmentation des activités a été établie pour des raisons méthodologiques. La principale caractéristique de l'environnement étant son approche systé-

mique, nous avons conscience qu'il existe des relations entre activités et des activités voisines. Attention, une activité a priori exclue du champ de l'étude au sens global du terme peut se retrouver incluse ponctuellement en tant qu'activité ayant pour objectif la valorisation et l'entretien. Par exemple, le tourisme dans sa globalité est écarté du champ de l'étude alors que les activités touristiques liées aux espaces naturels ne le sont pas (ex : randonnée, tourisme pêche, ...).

DELIMITATION DE LA FILIERE "entretien et valorisation des espaces et du patrimoine naturels"

Document fourni aux interlocuteurs en début de démarche

Activités centrées sur "le noyau dur" de la filière

● **Protection et gestion, entretien de la nature**

- Conservation, gestion des sites et espaces protégés par une législation ou par un contrat de gestion (réserves, Espaces Naturels Sensibles, conservatoires d'espaces, ...)
- Connaissance, conservation, suivi de la biodiversité (centre de soin de la faune, sociétés savantes, ...)
- Gestion et aménagement des milieux naturels non protégés (haies, rivières et ripisylve, chemin de randonnée...)

● **Communication, animation nature et surveillance, formation**

- Pédagogie, éducation à l'environnement, classes d'environnement
- Formation initiale, professionnelle, qualifiante, non qualifiante,
- Interprétation et valorisation touristique de sites, guides nature
- Information, surveillance, garderie
- Exercice du pouvoir de police de la nature

Activités pouvant être incluses dans l'étude de "la filière"

● **Etudes, évaluation environnementale, médiation**

- Evaluations prévisionnelles, suivis des impacts sur les milieux naturels, élaboration de programmes de gestion
- Concertation, participation des populations concernées, médiation des conflits d'usage sur les espaces et ressources biologiques

● **Utilisation des ressources et espèces naturelles**

- Gestion de la faune sauvage, gestion cynégétique,
- Accompagnement des activités de pêche-loisir

● **Gestion du petit patrimoine bâti rural associé à des sites biologiques**

- Entretien, petite restauration de bâti ou d'ouvrages associés à des espaces naturels
- Mise en valeur pédagogique et touristique, en lien avec un site naturel

● **Approches innovantes des activités établies de l'entretien de l'espace**

- Offres spécifiques des entreprises de travaux publics, agricoles et forestiers
- Nouvelles approches "douces" dans le secteur traditionnel des jardins et espaces verts
- Nouvelles approches "douces" dans le secteur de la sylviculture et des services forestiers
- Nouvelles approches "douces" dans le secteur de l'entretien de rivière

● **Activités liées à l'agri-environnemental**

- Agriculture mixte à finalité d'entretien de l'espace

● **Activités diverses**

- Biomasse énergie
- Jardins sociaux

Activités exclues du champ d'étude (par le choix initial)

- Développement local, développement rural
- Agriculture biologique
- Epuration des eaux usées
- Elimination et traitement des ordures ménagères et autres déchets
- Gestion durable de l'énergie
- Transports durables
- Santé et environnement, hygiène publique, hygiène du milieu
- Bruit, nuisances urbaines
- Tourisme

1.1.3 – Peut-on parler de filière ?

Une complémentarité d'activités et d'opérateurs sur des finalités convergentes

L'existence d'une filière signifie celle d'un ensemble d'activités relatif à un produit de base.

L'étude de la filière "entretien et valorisation des espaces et du patrimoine naturels" nécessite donc de poser, en premier lieu, la question de l'existence d'une complémentarité d'activités et d'opérateurs dont le produit de base commun sera constitué par des espaces naturels de qualité.

Il semble qu'il apparaisse aujourd'hui un ensemble d'activités et d'opérateurs qui interviennent de plus en plus souvent, autour de la "matière première" constituée par les espaces et le patrimoine naturel : la faune, la flore, les écosystèmes, les ressources naturelles vivantes, la biodiversité.

La filière se compose des étapes liées entre elles avec, comme finalité, la valorisation de ces ressources et la satisfaction des besoins collectifs qu'on peut en espérer.

A l'aval de la filière, la notion de valorisation doit être prise à plusieurs sens :

- valorisation patrimoniale avec une logique d'intérêt général (réserves naturelles...),
- valorisation pédagogique avec une logique d'intérêt social (éducation, support à l'insertion...),
- valorisation économique avec une logique de marché (tourisme, étude et travaux écologiques,...).

A chaque étape va correspondre une ou plusieurs activités décrites dans la partie sur la définition de la filière (2.1), le résultat de chaque étape étant le produit de base de l'étape suivante.

La validation sur le terrain par des opérateurs qui se retrouvent dans une telle logique tend à confirmer notre postulat de départ : **une filière existe bien de manière autonome, même si elle échappe encore aux outils statistiques actuels de la comptabilité nationale.**

Un "marché émergent" lié à des bénéfices collectifs et indirects

Qui dit filière, dit marché. La matière première "espaces et patrimoine naturels" correspond, à ce

jour, à des crédits publics atomisés (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, budget Réserves Naturelles, Fonds de Gestion de l'Espace Rural, programme européen "Life", financements liés à Natura 2000) destinés à la valoriser. Ce marché est donc dans sa très grande majorité lié à des financements publics qui tendent à prendre un peu partout une importance non négligeable. En revanche, il ne répond pas à une demande solvable auprès du consommateur privé ou individuel.

Mais la matière première "espace naturel" ne correspond pas actuellement à une logique économique avec des structures capitalistiques prêtes à investir en attente de retour sur investissement.

Du point de vue des structures privées, les "espaces et le patrimoine naturels" (notre matière première) représentent à ce jour un moyen indirect mais nécessaire pour parvenir à une adhésion sociale (grand projet d'équipement) ou pour se positionner et se développer sur d'autres marchés comme ceux de la formation, du tourisme, ... La filière bénéficie alors des retombées financières liées à la solvabilisation de ces différents marchés, par exemple : "Le tourisme révèle l'environnement".

Une professionnalisation naissante

La garantie de la qualité des actions est étroitement liée à la qualification des acteurs. La formation et/ou l'encadrement permettant de satisfaire à ces exigences, le poids de ces activités dans la filière jeune est important.

A ce titre, un autre élément tend à confirmer la naissance de cette filière par la **structuration d'un professionnalisme** qui se concrétise par :

- des formations initiales de techniciens et d'ingénieurs universitaires (BTS "Gestion et Protection de la Nature" de Sées, DUT "Génie biologique, option génie de l'environnement", DESS "Exploitation des ressources vivantes côtières" et DESS "Environnement : sols, eaux continentales et marines" de Caen),
- des formations professionnelles qualifiantes (formation de Chef de chantier, Entretien et Aménagement de la Nature offerte par la société I3E (Institut de l'Espace et du paysage, de l'Eau et de l'Environnement) dans la Manche),

- des professionnels en exercice qui se sont organisés (délégation régionale de l'Association Française des Ingénieurs Ecologues (AFIE)),
- des associations avec des équipes de militants et de salariés (le Fayard, les Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE), le Groupe Ornithologique Normand (GONm), l'Association Faune Flore de l'Orne (AFFO) ...),
- émergence de services environnement au sein des collectivités, surtout en animation et sensibilisation à l'environnement.

Une filière aux contours mal définis

Si nous pouvons parler de filière naissante, certaines étapes et activités sont réalisées par des acteurs traditionnels exerçant une activité se référant à la filière depuis des temps bien antérieurs aux concepts environnementaux. C'est le cas des **agriculteurs** qui ont entretenu le bocage et des propriétaires et **professionnels forestiers** qui ont géré la forêt.

La différence, c'est que cet entretien n'a plus le même objectif malgré que les opérateurs traditionnels initiaux se positionnent dans la filière. L'objectif premier était individuel et uniquement productif avec un critère économique, l'objectif actuel est multifonctionnel et collectif avec des critères patrimoniaux (biodiversité, paysage).

De ce fait, la question de l'émergence d'une filière totalement autonome par rapport à des filières classiques de l'agriculture, de la forêt, de l'animation, du tourisme voire des travaux publics se pose.

Certains souhaiteraient maintenir l'activité de protection, gestion, valorisation de la nature avec les activités économiques productives qui en sont le support. Cette position très minoritaire a été soutenue dans les séminaires par des opérateurs de la filière forestière.

En effet, concrètement la réalité économique et l'organisation structurée propre à la filière ne sont pas encore évidentes.

Parmi les acteurs de la filière, certains y appartiennent à part entière et exclusivement. D'autres n'interviennent que sur quelques champs et d'une façon moindre. Ceux-ci appartiennent à d'autres filières

(agricole, forestière, tourisme, équipement, ...). La part spécifique de leur activité dans la filière est mal définie, notamment dans le cas d'une logique de multifonctionnalité. Il y a là complémentarité entre les différentes origines des acteurs, la possibilité de s'adapter et de différencier ses activités pour certains, et la possibilité pour d'autres de profiter du professionnalisme et de l'organisation des professionnels d'une "filière voisine".

L'arrivée des jeunes générations dans les différentes structures et organisations, nouvelles et traditionnelles, qui interviennent dans les différents champs de la gestion écologique des espaces, tend à faire disparaître les vieux "esprits de corps" ou "de filière", et à réunir dans le pragmatisme de l'action les professionnels travaillant à un même but.

En conclusion : une filière est en train de naître

Il s'agit d'une **filière naissante, encore confidentielle mais émergente, et qui est en pleine évolution et en phase de structuration** :

- en évolution parce que le domaine regroupe de plus en plus d'emplois réels et d'activités reconstruites,
- en structuration parce que toutes les activités entrant dans notre champ d'étude se lient chaque jour entre elles, de manière de plus en plus évidente.

L'argument souvent entendu pour justifier l'absence d'une telle filière s'appuie sur la difficulté d'identifier, dans les statistiques économiques actuelles de l'INSEE, un secteur économique ou même des activités, des produits, des catégories socioprofessionnelles spécifiques à ce domaine.

Mais un élément nouveau est apparu récemment : La dernière révision de la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE a vu apparaître un code NAF : 92.5E : gestion du patrimoine naturel. Découvrant cette information durant les séminaires, certains opérateurs se sont interrogés pour savoir s'ils n'avaient pas intérêt à faire modifier leur code NAF afin d'être mieux reconnus comme faisant partie de la filière.

1.2 – Contexte de la filière en Basse-Normandie

1.2.1 – Conditions générales d'émergence

Facteurs clés

L'analyse comparative des situations de la filière "entretien et valorisation des espaces et du patrimoine naturels" dans d'autres régions du nord et de l'ouest de la France, tend à indiquer que le dynamisme et l'ampleur du mouvement dépendent de facteurs externes à la filière :

- **l'état du territoire** : la filière est stimulée si l'espace régional est riche ou si, au contraire, il est déjà dans un état très dégradé et soumis à de fortes pressions,
- **la demande sociale et associative** : l'attachement au pays, l'attractivité touristique ou de villégiature ou simplement une tradition militante forte pour la protection de la nature, induisent la mise en place d'une offre,
- **la volonté politique régionale** : la capacité des élus à formaliser un projet qui anticipe les mutations de la demande sociale, ou simplement l'influence électorale des écologistes, génère également des moyens financiers qui permettent de structurer la filière.

Ainsi, en Nord-Pas-de-Calais, face à un territoire dégradé et un contexte social difficile, la filière est très avancée, soutenue par une impulsion forte des pays voisins qui font exemple, et par un bon support associatif. Différemment, en Ile-de-France, l'élan est donné par la Région et par la variété et le dynamisme des activités économiques. En Bretagne, ce sont les problèmes environnementaux et un lobbying associatif fort qui sont les moteurs de la filière. En Haute-Normandie, la filière est encore relativement faible car aucun de ces paramètres ne converge.

La réglementation est un levier peu efficace

On pourrait penser que la mise en place d'obligations réglementaires constitue une impulsion au développement des activités de la filière.

Ce n'est pas si évident car l'application du Code rural ou des grandes lois thématiques (loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature) est parfois

inadaptée, inexistante faute de suivi, en proie à une certaine inertie et latence (ex : retard pris par la France sur les programmes européens (Natura 2000), la loi sur l'eau de janvier 1992 n'en est aujourd'hui qu'à ses premiers effets, ...). De plus, un certain nombre de mesures réglementaires s'arrêtent à l'établissement d'une logique de protection sans prévoir de conservation, ni de gestion des sites considérés (arrêté de protection de biotope, ZNIEFF, zone ND des POS, ...).

Par ailleurs, on peut s'interroger sur le fait que, dans ce domaine, les compétences ayant été très peu décentralisées (poids de l'Europe, de l'Etat français), la responsabilisation des décideurs sur les territoires locaux voire l'acceptation de la logique de conservation de la nature par la population rurale locale est souvent lente et difficile.

Contrairement à d'autres domaines de l'environnement (pollution des eaux, déchets, ...), l'aspect réglementaire semble donc avoir des effets limités sur les activités de la filière (stimulation d'un marché).

1.2.2 – Spécificités de la situation régionale

En Basse-Normandie, malgré un potentiel territorial important pour la filière, elle ne semble pas avoir trouvé de conditions générales lui ayant permis une émergence particulièrement rapide.

Le développement et les dynamismes économiques y sont contrastés. L'agriculture y demeure un secteur clé de l'économie : il s'agit d'une région dont le caractère rural est important.

L'agriculture bas-normande a eu tendance à développer des approches qualitatives, avec de nombreux produits sous signes officiels de qualité (Label, AOC). Il y a là des points de convergence avec la mise en valeur de paysages et d'espaces ruraux de qualité.

La mise en valeur des ressources naturelles liées à la mer constitue également un enjeu. Le tourisme constitue une activité importante et diversifiée, notamment sur une demande littorale et résidentia-liste.

Sur le plan social, la Région qui accusait traditionnellement un retard conséquent en matière de niveau de formation, se rapproche de la moyenne nationale. Les formations universitaires et la

recherche s'y développent avec certains pôles dans des disciplines environnementales (littoral).

Ce patrimoine, représentant une charge de travail d'entretien lourde, est fragile du fait de l'évolution de l'agriculture et surtout de la mutation encore à venir du monde rural. Il y a beaucoup moins de main-d'œuvre dans les campagnes et l'évolution des intérêts conduit à délaisser les activités qui ont fait la qualité du milieu.

De plus, l'effet de la "rurbanisation" confronte les acteurs traditionnels du milieu rural et les nouveaux ruraux, anciens urbains, qui viennent chercher à l'écart des villes un cadre de vie avec des espaces naturels de qualité (phénomène existant par exemple dans le Perche, dans l'arrière littoral, ou à proximité de Caen).

La Basse-Normandie ne pourra donc faire l'économie d'une réflexion sur le devenir de ses paysages, en termes de maintien ou d'évolutions souhaitables, face à ces populations de plus en plus composites dans le monde rural. La place à accorder à notre nouvelle filière économique devra entrer dans ce débat.

1.2.3 – Les caractéristiques naturelles et paysagères de la Basse-Normandie

La région se situe à la confrontation de deux entités qui se différencient par la nature de leur sous-sol. L'Ouest avec ses caps et ses reliefs de schistes, de grès et de granites, appartient au Massif armoricain. L'Est, avec ses plateaux et ses falaises argileuses ou calcaires, appartient à la partie occidentale du Bassin parisien.

La région révèle par ailleurs deux influences climatiques distinctes. La Manche et le littoral sont sous la dominance d'un climat atlantique alors que les zones situées à l'intérieur des terres, telles que l'Orne, subissent des conditions plus continentales.

Au carrefour de ces influences biogéographiques multiples, la Basse-Normandie se caractérise donc par ses contrastes, source de la diversité de son environnement. Illes et côtes maritimes variées, bocages et forêts, marais et estuaires, collines et plaines, dunes et falaises, autant d'entités qui forment une mosaïque d'écosystèmes remarquables. Ils se distinguent du fait de leur relief mais aussi par l'intervention de l'homme.

Les modes de production agricole ont ainsi constitué la richesse des terroirs de la région. De surcroît, la qualité paysagère et historique du littoral possède des attraits touristiques particuliers et reconnus.

Aujourd'hui, la Basse-Normandie, très proche de l'Île de France, mais qui souffre de sa position éloignée des grands axes de communication et du développement industriel européen, aborde les mutations contemporaines en prenant conscience de la grande qualité de son cadre de vie.

Les acteurs régionaux considèrent, dans les diagnostics généraux sur les atouts régionaux, que la Basse-Normandie a réussi à conserver un environnement pour l'essentiel préservé et authentique. Il est vrai que, avec deux opérations "grands sites" et trois Parcs Naturels Régionaux, intéressant une partie non négligeable du territoire, la Région présente des pôles d'actions bien engagés en matière de préservation et de mise en valeur des espaces et des milieux.

1.2.4 – Les spécificités départementales

Le Calvados

Le Calvados correspond au département le plus urbanisé. Le bocage y est conséquent (pays d'Auge, bocage virois). Une vaste plaine couvre un quart du territoire, elle possède une biodiversité spécifique. Une forte urbanisation marque les abords de Caen et une partie du littoral. Les zones littorales restées naturelles font désormais l'objet d'une préservation.

Hormis les marges des marais du Cotentin, il n'y a pas d'espaces naturels majeurs mais une grande diversité de petites surfaces et quelques unités paysagères intéressantes : les vallées de l'Orne et de la Touques, l'estuaire de l'Orne, les marais de la Dives, la Suisse normande.

La plus importante association en Normandie de protection de la nature reconnue d'utilité publique - le Groupe Ornithologique Normand - est basée à Caen. Son action est régionale, elle a participé au développement de la connaissance faunistique, floristique et écologique ainsi qu'à une pression forte sur l'évolution des politiques en matière d'espaces naturels.

La Manche

Ses paysages sont très diversifiés et formés d'entités particulières avec la baie du Mont-Saint-Michel, les grands massifs dunaires et havres de la côte Ouest, l'isthme des marais du Cotentin, la pointe de la Hague et le val de Saire. C'est le second département côtier de France après la Corse. Ce département bocager offre par ailleurs de 50 000 à 100 000 kilomètres de haies.

La Manche accueille le premier pôle touristique régional, Le Mont-Saint-Michel, site de renommée mondiale qui accueille trois millions de visiteurs par an.

Dans ce département, il existe une politique environnementale depuis une dizaine d'années. Le retard pris en matière d'équipement touristique est devenu un atout avec une communication touristique s'appuyant sur une image nature : "grandeur nature". L'exigence paysagère et les activités de gestion qui en découlent sont des moyens, notamment au service de cette valorisation touristique

Nous noterons que, spécifiquement en Manche, certains touristes, entre autres les Anglais, viennent pour observer la qualité de la biodiversité des espaces. De ce fait, une valorisation répondant à une logique d'intérêt général peut avoir comme conséquence une valorisation plus économique.

L'importance de l'industrie nucléaire sur le département en fait une spécificité qui a des effets en particulier sur les moyens et les politiques locales (ex : district de la Hague).

L'Orne

Le département de l'Orne constitue une tête de bassin du fait des hautes collines qui marquent son relief. L'Orne est peu densément habité. C'est un pays de verdure et le terroir du cheval. On soulignera l'importance des activités de haras, notamment le haras national du Pin et la filière de production équine. Le Perche est un territoire de loisirs et de détente proche de l'Île-de-France.

L'originalité du milieu naturel ornaï est peu marquée. De grands massifs forestiers façonnent les paysages du département en alternance avec un important bocage. Il s'agit d'un territoire rural préservé mais où l'enjeu environnemental est peu sensible du fait de la qualité actuelle de ses paysages. Cet atout d'origine devient une faiblesse pour son dynamisme, son exigence dans ce domaine (habi-

tants peu conscients de la richesse du territoire) et l'Orne risque de voir se banaliser ses milieux naturels (perte de biodiversité, "beaucification" dans le Perche).

On peut noter la présence sur ce territoire, d'une association très active : l'AFFO (Association Faune Flore de l'Orne) qui a participé au développement de la connaissance floristique et faunistique ainsi qu'à l'évolution de la politique du Conseil général en matière d'espaces naturels.

1.2.5 – Historique de la filière dans la région

En Basse-Normandie, les activités d'exploitation des ressources naturelles ont conservé, jusqu'à une époque récente, des modes de valorisation qui ont pérennisé une grande partie des paysages où l'acteur rural (agriculteur, forestier) composait avec une nature préservée.

Les premières "réserves naturelles" gérées par des associations (GONm) apparaissent dès 1967. Depuis, leur nombre augmente régulièrement. Ces réserves seront à l'origine des rares premiers emplois créés dans la filière pour réaliser des inventaires faunistiques et floristiques, et assurer la surveillance des sites.

La notion plus systématique d'entretien écologique de l'espace a été initiée dans les années 75 par des associations d'environnementalistes motivés par le maintien de la qualité des milieux et le constat d'un besoin de moins en moins satisfait par les activités rurales productives qui tendaient vers une intensification souvent destructrice. Cette prise de conscience s'est faite grâce au développement de la connaissance et par des interventions auprès des administrations et des élus. Sont venus ensuite, comme pouvant répondre à ce besoin non satisfait, les chantiers de bénévoles (1980) et d'insertion (1990).

Ce mouvement associatif a été influencé en Basse-Normandie par le dynamisme des associations bretonnes voisines (la SEPNB : Société d'Etude pour la Protection de la Nature en Bretagne) et repris dans la région par quelques personnalités fortes ou d'influence. Mais le conflit historique entre deux fédérations régionales, le CREPAN (Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature) et le GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement) a contribué à minimiser l'institutionnalisation de l'in-

tervention d'un conservatoire associatif des espaces naturels. En revanche, la politique du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) a rapidement constitué, en matière de protection d'espaces littoraux, des références en Basse-Normandie.

Au milieu des années 80, apparaissent les premières associations spécialisées dans la sensibilisation, l'éducation à l'environnement et la valorisation des sites : Association de mise en valeur de la baie du Mont-Saint-Michel, le Fayard, Vivre en Cotentin, l'Aulne Vert, ... Ces deux dernières bénéficient rapidement du label national de CPIE (Centre Permanent d'Initiative sur l'Environnement). Toutes, à des degrés divers, développent actions éducatives, visites guidées sur sites, création de sentiers et de sites d'interprétation.

A la fin des années 80, la demande en insertion et les budgets d'aide à l'emploi ont permis de développer l'offre d'entretien de l'espace, notamment à la faveur de la création des Contrats Emploi Solidarité (CES) en 1990, en l'étendant à d'autres milieux naturels et à des acteurs nouveaux issus du monde du travail social. Mais certaines erreurs mettent alors en évidence la nécessité d'assurer un encadrement approprié et de qualité au sein des associations d'entreprises d'insertion. L'association "Rivière et Bocage" y contribuera largement par la création de ses formations, ce qui profitera à tout le secteur de l'insertion et de l'entretien des espaces. L'activité de "Rivières et bocage" a été reprise depuis 1996 par une SARL créée dans la Manche : la société I3E. On assiste ainsi à une professionnalisation rapide des acteurs de l'insertion, ce qui constitue sans doute une originalité régionale de la Basse-Normandie.

De manière générale, le rapprochement des associations environnementales avec le monde des acteurs de l'insertion ne s'est pas encore fait même si, dans l'Orne, sur des projets particuliers, des rapprochements ont été observés.

Début des années 90, les Parcs Naturels Régionaux (Parc Normandie Maine et Parc des Marais du Cotentin et du Bessin - celui du Perche ne sera créé qu'en 1998 -) et les associations d'éducation à l'environnement et de valorisation des sites se trouvent dans une dynamique régionale de tourisme de découverte appuyée par l'Etat et la Région. Une association à vocation touristique "Normandie, Couleur Nature" voit alors le jour. Après des débuts prometteurs, elle s'essouffle, rapidement confrontée à la réglementation et à l'incapacité de structurer une force commerciale.

En parallèle, des élus de plus en plus nombreux ont pris conscience de l'intérêt d'espaces naturels de qualité pour l'image générale des départements et dans l'argumentaire de promotion touristique. On voit alors les trois départements se lancer dans des politiques des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et de nombreuses collectivités locales développer des équipements autour du "tourisme nature".

Absents du marché privé émergent des années 70, les bureaux d'études et d'ingénierie privés intervenant dans la filière commencent à voir le jour en Basse-Normandie au début des années 90 (Agriculture Eau Environnement créé en 1992, Peter STALLEGGER, Patrick DALIGAULT, ASTER, I3E en 1996, Energy en 1998, ...).

Depuis 4 ans, les associations de protection donnent une dimension régionale et fédérée à la politique associative d'acquisition et de gestion des espaces naturels avec la création du conservatoire fédératif des espaces naturels, qui cherche aujourd'hui à développer son activité propre, complémentaire des associations gestionnaires (AFFO, GONm, ...).

Aujourd'hui, le plus visible de la filière porte sur les espaces protégés (Réserves, Espaces Naturels Sensibles (ENS),...), le littoral et les Parcs Naturels Régionaux (PNR). Le Conservatoire du littoral et les organismes gestionnaires de ces sites ont gardé un rôle prépondérant sur le secteur.



2 - DESCRIPTION DE LA FILIÈRE

2.1 – Les étapes constituant la filière

La cohérence de la filière se construit à partir des complémentarités et synergies qui se créent entre :

- la maîtrise foncière sur des espaces dont la qualité biologique est reconnue,
- la connaissance scientifique et les savoir-faire professionnels,
- les activités d'aménagement écologique, de gestion et de surveillance,
- les modes de valorisation en termes d'animation, de tourisme, de chasse, de pêche, ...

La **maîtrise foncière** et toutes les activités qui s'y rattachent (acquisitions, négociations, contractualisation) représentent une activité qui s'est beaucoup développée récemment. Traditionnellement, l'ONF était le seul établissement public à intervenir majoritairement dans ce domaine forestier. Le Conservatoire du Littoral a ensuite joué également un grand rôle.

Mais on a vu depuis longtemps les associations s'intéresser à ces approches (GONm, AFFO, ...) et des structures spécialisées se créer (Conservatoire fédératif).

Les Conseils généraux s'y sont impliqués avec leur politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Une autre approche importante assimilable de la "maîtrise foncière" apparaît dans ce que l'on appelle la "gestion contractuelle". Il s'agit de toutes les activités d'animation, de négociation et de suivi, liées à des contrats signés avec des opérateurs publics ou privés afin qu'ils engagent une politique de conservation de la nature. Cela a été, par exemple, le programme agri-environnemental où des agriculteurs volontaires se sont engagés sur des contrats qui leur permettaient de toucher des primes, en contrepartie de pratiques agricoles respectueuses de la nature.

La **connaissance** porte sur l'important domaine des études, de l'aide à la décision, de l'organisation et du suivi des données. Ce domaine inclus également

la formation générale et professionnelle d'une certaine manière. Les missions de conception et de suivi des opérations, l'ingénierie de projet, l'ingénierie de travaux, l'évaluation et l'analyse de retour d'expérience peuvent être intégrées dans cette étape de la filière.

Cette étape, très transversale, s'avérera particulièrement importante à développer à ce stade d'émergence de la filière. Rappelons en effet que c'est d'abord parce que l'on connaîtra de mieux en mieux les écosystèmes régionaux, dans leurs structures et leurs fonctionnements, que l'on pourra faire reconnaître l'intérêt et l'utilité des milieux naturels de qualité, et engager d'autres activités de mise en valeur dans des logiques pertinentes et respectueuses.

La **gestion** des espaces et ressources naturels prend aujourd'hui des formes très différentes selon qu'elle porte sur des espaces protégés reconnus comme remarquables (réserves, milieux acquis par des conservatoires) ou sur la nature ordinaire, souvent seulement approchée dans une logique d'entretien (rivières, haies, mares, bords de routes, ...).

La gestion comprend des activités de travaux préalables (gros débrouillages restauratoires, terrassements ou végétalisation, implantation d'équipement) qui font appel à des budgets d'investissement. Elle porte également sur les activités d'entretien, de maintenance et de surveillance souvent réduites en charge mais très spécifiques (qualifiées) quand il s'agit de protection de la nature (surveillance/animation, entretien différencié et sélectif, ...). Dans le domaine des travaux d'aménagement, certaines entreprises se sont spécialisées (ex : l'entreprise LAFOSSÉ dans le Calvados a développé un créneau de niche dans l'entretien des rivières), le secteur de l'insertion s'étant lui positionné dans l'entretien légers des milieux ordinaires.

Dans la gestion, on trouvera également les activités de conservation et de contrôle des populations (conservation *in situ* et *ex situ*, gestion cynégétique ou piscicole, ...).

En Basse-Normandie, la gestion est pratiquée par les Conservatoires, les Conseils généraux et certaines

collectivités locales (SMET dans la Manche), les associations de protection, les organismes cynégétiques ou piscicoles et indirectement certaines administrations (Parcs ou Agences).

La **valorisation** économique, sociale ou patrimoniale, englobe de multiples activités qui vont de l'éducation à l'environnement et du tourisme, à la chasse, la pêche, les activités sportives de pleine nature tournées vers la découverte du milieu.

L'éducation à l'environnement, et plus spécifiquement ici ses volets éducation à la nature et **par** la nature, est un domaine en plein essor. Les CPIE s'y sont traditionnellement impliqués comme de nombreuses associations de protection de nature, certains organismes de chasse et de pêche, et récemment quelques rares animateurs privés indépendants.

Les activités de tourisme nature sont déjà assez émergentes en Basse-Normandie autour du littoral, des grands sites ou de territoires particulièrement dynamiques (ex : la baie du Mont-Saint-Michel et la réserve de Vauville dans la Manche).

Les activités liées à la chasse sont encore malheureusement peu abordées sur leur volet économique. Autour de la valorisation de la pêche, une expérience intéressante est engagée sur la Touques avec l'association PARAGES.

Le tableau - graphique 2 de la page suivante propose une présentation théorique complète de la filière avec les liens entre les différentes étapes.

S'il n'y a pas obligation de respecter toutes les étapes de ce schéma pour aboutir à un résultat de qualité en termes de valorisation, il y a obligation de respecter un ordre chronologique entre certaines étapes. Ainsi des travaux d'aménagement, réalisés sans connaissance de la biodiversité existant sur les espaces, risquent d'avoir des impacts négatifs sur notre produit de base, la qualité biologique des milieux.

De nombreux débats ont eu lieu au cours des séminaires sur la meilleure représentation de la filière qui aurait pu être figurés en boucle ou en réseau.



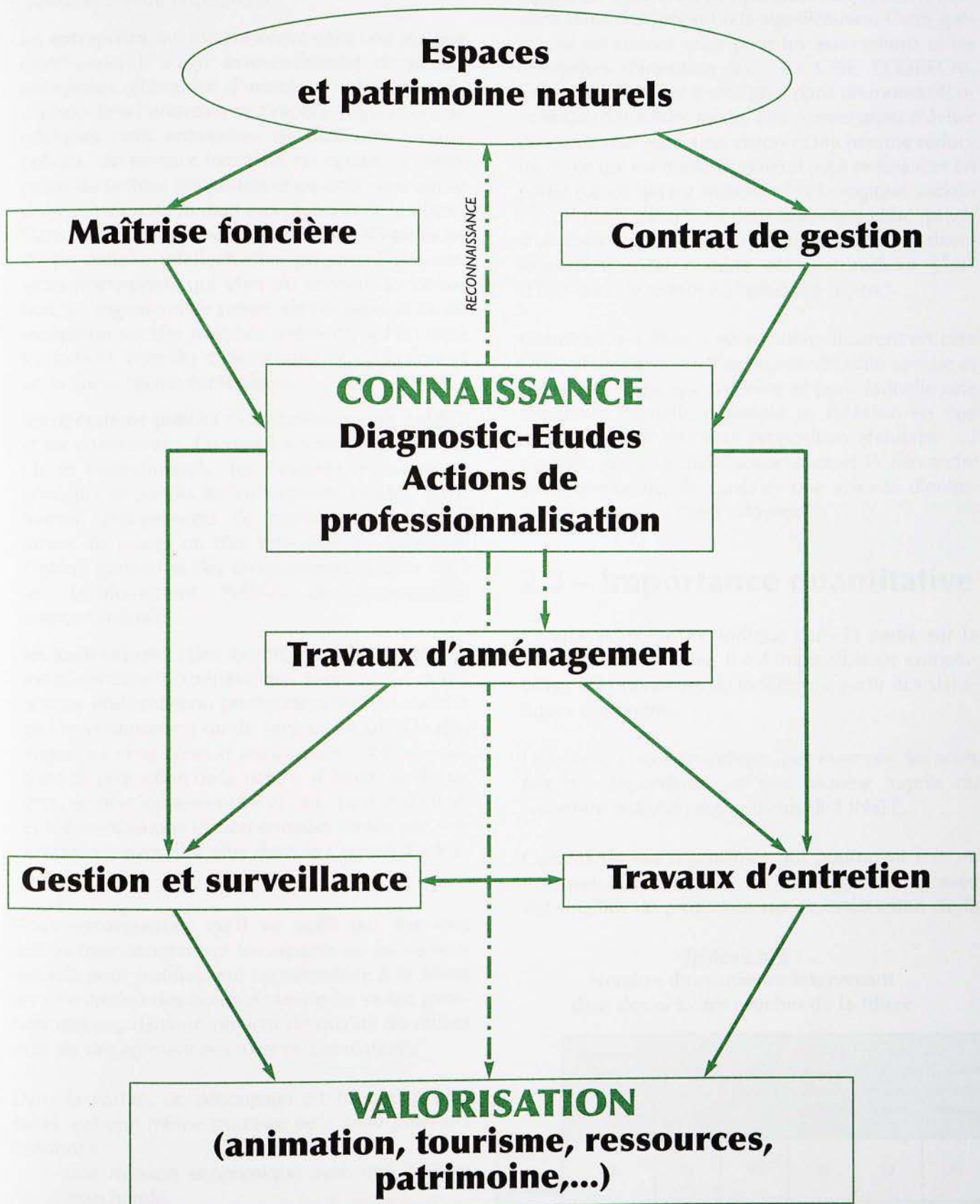
Diagnostic et surveillance

Travaux d'entretien

VALORISATION
(animation, tourisme, ressources,
patrimoine...)

Tableau n°2 :

Filière "entretien et valorisation des espaces et du patrimoine naturels"



2.2 – Les opérateurs de la filière

Comme pour le cadrage de l'étude, nous avons, pour faciliter notre repérage, identifié 3 catégories d'acteurs correspondant au statut de leur structure.

Schématiquement nous avons :

- **les entreprises** qui interviennent dans une logique marchande. Il s'agit essentiellement de petites entreprises (entreprise d'insertion, entreprise spécialisée dans l'entretien de l'espace), également de quelques rares entreprises de bâtiments travaux publics, de travaux forestiers ou ruraux, d'entreprises du secteur des jardins et espaces verts qui se diversifient en répondant aux objectifs de la filière. Dans une autre approche, **les bureaux d'études** ou de prestations intellectuelles proposent des services immatériels qui vont du conseil, la formation, à l'ingénierie de projet, de conception ou de réalisation sur des marchés restreints, si l'on reste sur le strict sujet des milieux naturels, de la flore et de la faune (génie écologique) ;

- **les opérateurs publics** : les établissements publics et les collectivités. Ce sont les acteurs administratifs et institutionnels, les Conseils régionaux et généraux et parfois les collectivités locales, communes, groupements de communes, syndicats divers. Ils jouent un rôle important au regard de l'intérêt général et des financements publics (ex : les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale) ;

- **les associations** : elles sont très variées de par leur fonctionnement (bénévoles, salariés) et leurs actions (militantes ou professionnelles des métiers de l'environnement ou du secteur social). On distingue ici cinq types d'associations : les associations de protection de la nature, d'insertion, d'usagers, de développement local (ex : pays d'accueil) et les associations institutionnelles (créée par une institution, avec des élus dans le Conseil d'administration).

Nous remarquerons qu'il ne suffit pas que des acteurs interviennent sur les espaces ou les milieux naturels pour justifier une appartenance à la filière (ex : l'entretien des bords de voirie ne se fait généralement pas dans un objectif de qualité du milieu mais de dégagement des axes de circulation).

Dans la réalité, ce découpage est beaucoup plus subtil, car une même structure peut avoir plusieurs missions :

- une mission économique avec une logique marchande,

- une mission environnementale avec une logique d'intérêt général,
- une mission citoyenne (éducation, insertion) avec une logique sociale.

Une des spécificités de la filière réside dans la juxtaposition chez certains opérateurs de ces trois missions dans des proportions significatives. Cette spécificité est surtout vraie pour les associations et les entreprises d'insertion (ex : les CPIE, ECORECA). Cette spécificité est à souligner dans un monde économique par nature mixte. Elle permet aussi d'éviter de s'enfermer dans une vision manichéenne réductrice : ce qui est d'intérêt général peut se financer en partie par ce qui est marchand et la logique sociale s'exprimer à travers ces deux aspects (public, privé) d'un même processus. Ceci au service d'un développement local durable où le "produire plus" d'hier cède le terrain au "produire mieux".

Ces réflexions liées à notre filière illustrent en cela l'idée d'un statut de "l'entreprise d'utilité sociale et collective", idée qui chemine et pour laquelle une mission à l'échelle nationale se mobilise en vue d'élaborer une première proposition statutaire : il s'agirait, entre l'activité associative et la démarche entrepreneuriale, de qualifier une volonté d'entreprendre pour des "buts citoyens".

2.3 – Importance quantitative

Comme nous l'avons indiqué dans la partie sur la définition de la filière, il est impossible de comptabiliser les opérateurs de la filière, à partir des statistiques disponibles.

Le tableau ci-contre indique, par exemple, les seuls résultats disponibles par une requête auprès du répertoire (SIRENE) des activités de l'INSEE.

Certains de ces organismes qui pourraient être en lien avec la filière n'ont en réalité aucun lien avec des finalités de protection ou de valorisation de la

Tableau n°3 :
Nombre d'organismes intervenant dans des activités proches de la filière

	Réalisation, entretien plantations ornementales	Sylviculture	Services forestiers	Recherche, Développpt, Sciences physiques, naturelles	Gestion du patrimoine culturel	Gestion du patrimoine naturel
Région 25 Basse-Normandie	312	31	109	39	52	13

nature (ex : entreprise classique de jardins et espaces verts, de "bûcheronnage", d'entretien du bâti historique, ...).

Les chiffres développés ultérieurement correspondent à une estimation beaucoup plus affinée, réalisée sur la base de la bibliographie et des entretiens. Nous les avons souvent traduits en pourcentages pour permettre des comparaisons. Toutefois étant donné les valeurs faibles (souvent inférieures à 100), ces pourcentages doivent être utilisés avec précaution.

2.3.1 – Recensement des acteurs de la filière

A ce stade, nous avons recensé 233 acteurs. Cette liste s'est constituée autour d'une première liste fournie par la DIREN et a été alimentée progressivement lors de chaque entretien.

Ce fichier original très important pour la connaissance du secteur a été établi en parallèle à ce rapport.

Les séminaires ont fait apparaître que l'appartenance de certains acteurs du fichier méritait d'être posée, notamment pour les collectivités. Nous avons fait le choix de ne retenir que des acteurs dont l'appartenance à la filière est sans ambiguïté sur la base de l'un ou l'autre des critères suivants :

- présence chez l'opérateur d'un service ou d'une personne (hors les récents Emplois Jeunes) dédié spécifiquement à la filière,
- réalisation d'un projet caractéristique d'une des activités du noyau dur (création d'un parc écologique, maîtrise d'ouvrage d'entretien de cours d'eau, ...) défini dans le cadrage du champ de l'étude (§ 1.1.de l'état des lieux).

Les 233 acteurs se répartissent de la manière suivante :

- **102 associations :**
 - 43 associations de protection de la nature,
 - 19 associations d'usagers,
 - 13 associations institutionnelles.
 - 12 associations d'insertion,
 - 9 associations de développement local,
 - 6 associations d'éducation à l'environnement.
- **93 collectivités** dont 16% de communes, 78% d'EPCI et 6% de collectivités territoriales importantes..

- **18 entreprises** dont 45 % d'entreprises spécialisées en études ou travaux, 22 % d'entreprises d'insertion et 33 % d'entreprises dont l'activité en rapport avec la filière est à la marge de son activité principale (ex : entreprises de travaux ruraux, ...)

• 20 administrations et établissements publics.

On remarquera une très faible proportion des entreprises prenant part à la filière et une place prédominante des associations.

Les ratios sont les suivants : 43,5 % associations, 40% collectivités, 8 % entreprises, 8,5 % administrations et établissements publics.

Une première comparaison du fichier d'acteurs (administrations et établissements publics exclus) avec les chiffres donnés dans l'évaluation de la politique "Emploi Vert" en Basse Normandie donne les informations suivantes :

Tableau n°4 :
Comparaison des proportions d'acteurs avec les statistiques "emplois verts"

	"Emploi-Vert" en Basse Normandie	Fichier contacts Basse Normandie
Associations	79%	44 %
Collectivités	20%	40 %
Entreprises	trav. ruraux 1%	8 %

Cette comparaison confirme que notre fichier respecte l'ordre d'importance dans la répartition des différents acteurs "Emploi Vert" en Basse-Normandie même si l'image que donne notre fichier de la filière n'est pas la même. Quelles en sont les causes ?

- notre fichier est peut-être incomplet ou il a au contraire surestimé certains opérateurs (collectivités),
- le programme "Emploi Vert" de par ses critères d'attribution donne une image particulière de la répartition des acteurs,
- les différences peuvent être également dues à l'existence de 2 périmètres d'étude différents : l'environnement d'une part et notre périmètre d'étude d'autre part qui est restreint à "l'entretien et la valorisation des espaces et du patrimoine naturels".

2.3.2 – Répartition territoriale

Il est intéressant d'apprécier la répartition géographique des acteurs.

Tableau n° 5 :
Répartition géographique des acteurs

	Calvados		Manche		Orne		Région	
Administrations								
Etablissements publics	12	13%	4	5%	4	7%	20	9%
Associations	45	48%	38	45%	19	34%	102	44%
Collectivités	31	33%	34	40%	28	50%	93	40%
Entreprises	5	5%	8	10%	5	9%	18	8%
Total	93	40%	84	36%	56	24%	233	100%

On remarque un déséquilibre territorial dans la répartition des acteurs. Le Calvados et la Manche semblent nettement plus riches que l'Orne.

Au niveau des associations, on constate de fortes disparités.

Plus de 60% des associations de protection de la nature se situent dans le Calvados. L'activité régionale de bon nombre d'entre elles explique cela (même chose pour les administrations et établissements publics).

Des choix politiques et d'organisation peuvent expliquer ces disparités territoriales. Les associations d'insertion l'illustrent : 8 sur la Manche, 4 sur le Calvados et seulement 1 sur l'Orne. Sur la Manche, les structures sont de petite taille et se répartissent sur l'ensemble du territoire alors qu'une unique structure couvre tout le département de l'Orne

2.3.3 – Les participants aux séminaires

L'étude de la participation aux séminaires et une indication intéressante vis-à-vis de l'implication et de la motivation des opérateurs. Au départ, une liste représentative a tenté d'être établie (liste des participants fournie en annexe 2), les personnes ressources invitées étant des institutionnels ou des personnes qualifiées.

Sur les deux séries des trois séminaires départementaux, les conditions d'organisation ont été identiques : délai d'information, relance téléphonique.

Les résultats en termes de participation des opérateurs sont les suivants :

Tableau n° 6 :
Présence aux séminaires

CALVADOS			
	Invités	Présents au 1 ^{er} séminaire	Présents au 2 nd séminaire
Associations	7	5	2
Communes	5	0	1
Entreprises	4	1	1
Ressources	5	4	4
Total	21	10	8
MANCHE			
	Invités	Présents au 1 ^{er} séminaire	Présents au 2 nd séminaire
Associations	6	3	3
Communes	5	3	3
Entreprises	6	5	3
Ressources	4	5	6
Total	21	16	15
ORNE			
	Invités	Présents au 1 ^{er} séminaire	Présents au 2 nd séminaire
Associations	5	4	2
Communes	5	0	0
Entreprises	4	2	1
Ressources	5	5	4
Total	19	11	7

Au total 69 structures ont été invitées, 45 sont venues à l'un des deux séminaires (65%) et 22 ont participé aux deux (22%). Le tableau ci dessous analyse ces résultats :

Tableau n° 7 :
Analyse de la participation

	Calvados	Manche	Orne	Région
Associations				
Au moins une participation	5	4	5	14
Deux participations	2	2	1	5
Communes				
Au moins une participation	1	4	0	5
Deux participations	0	2	0	2
Entreprises				
Au moins une participation	2	5	2	9
Deux participations	0	3	1	4
Ressources				
Au moins une participation	4	7	6	17
Deux participations	4	4	3	11
Total				
Au moins une participation	12	20	13	45
Deux participations	6	11	5	22

Les différences au niveau des totaux s'expliquent parce que certaines personnes sont venues accompagnées.

De ce tableau, on peut conclure :

- à la très bonne participation des institutionnels très intéressés par l'étude,
- à la très faible présence des communes notamment dans l'Orne et le Calvados,
- à la présence importante et motivée des acteurs associatifs,
- à une très forte représentation des entreprises à travers des bureaux d'études et entreprises d'insertion.

2.3.4 – Relation entre les opérateurs et les moyens des territoires

On peut supposer qu'il existe une relation directe entre l'importance de politiques départementales en matière de protection et de gestion des milieux et celle des moyens des opérateurs. Une première réponse peut donc être apportée en comparant les chiffres de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). On suppose que les crédits régionaux sont répartis de façon équivalente sur les trois départements et que les différences de moyens sont inhérentes aux politiques intradépartementales.

Tableau n° 8 :

Proportion des acteurs et des fonds spécifiques

	Acteurs		TDENS (KF)	
Calvados	31%	32	52%	8300
Manche	45%	47	41%	6000
Orne	24%	25	7%	1000

Il serait intéressant de vérifier dans quel ordre s'est créée cette relation : des opérateurs dynamiques ont-ils fait émerger des politiques ou bien des politiques dynamiques ont-elles fait émerger des opérateurs ?

Un élément de réponse à cette interrogation se situe au niveau des territoires. Les 2 départements littoraux ont les TDENS les plus importantes, alors que l'Orne, qui se caractérise notamment par une importante surface boisée (gérée avant l'instauration d'une TDENS) et un territoire largement couvert par deux parcs naturels régionaux, consacre un

budget plus faible aux Espaces Naturels Sensibles.

2.3.5 – Approche par les entretiens

33 structures ont été consultées en entretien, dont :

- 5 EPCI,
- 4 associations de protection de la nature,
- 4 établissements publics,
- 3 administrations,
- 3 associations d'usagers,
- 3 associations institutionnelles,
- 3 collectivités territoriales,
- 3 entreprises,
- 2 associations de développement local,
- 1 association d'insertion,
- 1 association de formation,
- 1 syndicat.

Le détail des structures rencontrées est présenté en annexe 2 sous forme de tableau.

Parmi ces 33 entretiens, 25 ont été exploités quantitativement. Nous avons construit une grille avec 8 items (l'activité de la structure, son objectif, son niveau de compétence, sa pérennité, son échelle d'intervention, la nature de ses postes, la nature de ses produits et la nature de ses clients) et des critères d'appréciation par item.

L'analyse montre que :

- nous avons rencontré principalement (82%) des structures dont l'activité principale ou secondaire est liée aux activités centrées sur le noyau dur de la filière (§ 1.1.2),
- 68% des structures développent actuellement une activité correspondant à l'activité pour laquelle elles se sont créées,
- la totalité, 100 % des structures, a pour objectif d'améliorer l'environnement et, pour 44 %, de développer également de l'activité économique,
- 36% des structures présentent une forte compétence en environnement (expertise),
- la capacité de développement et la reconnaissance externe sont les premiers éléments de pérennité,
- la moitié des structures ont un champ d'action régional,
- 100% ont des postes pérennes, 1/3 des postes aidés, et 25% ont des projets de postes "nouveaux services, emplois jeunes",
- 20 structures sur 25 développent plusieurs types de produits,
- dans 80% des cas, les communes et les regroupements de communes sont reconnues comme étant les clients des acteurs de la filière.

2.4 – Importance qualitative

2.4.1 – Les principales activités de la filière et leurs tendances

Le poids du militantisme

Dans le champ des activités de protection et de gestion de la nature, la gestion conservatoire ou patrimoniale des espaces remarquables est classiquement le domaine des associations d'environnement et des grandes structures institutionnelles spécialisées. De même, le suivi global, l'organisation et le traitement des données sur les milieux naturels sont encore essentiellement exercés par des personnes bénévoles du milieu associatif et par l'Etat (DIREN).

L'ambiguïté du marché

Par ailleurs, l'entretien de la nature non protégée (définie comme ne faisant pas l'objet d'un statut réglementaire ou d'un conventionnement) est en grande partie réservé au secteur de l'insertion ou des collectivités qui font intervenir des emplois aidés. La place des entreprises sur ce secteur est étroite. Ce constat est le résultat d'une difficile prise de conscience qu'il s'agit là d'un secteur marchand. Aujourd'hui cela tend à changer, les relations entre secteurs économique et social s'améliorent sous l'impulsion des donneurs d'ordres (ex : le Conseil général du Calvados différencie dans ses appels d'offres les travaux à forte main-d'œuvre, bon support pour l'insertion, des travaux plus mécanisés, requérant des investissements importants et plutôt réservés au secteur marchand et réalisables par des entreprises spécialisées).

On rappellera ici que les activités marchandes sont peu représentées dans cette filière faute de marché solvable en dehors des études. Par exemple l'entreprise d'insertion ELEIS, créée dans le domaine de l'entretien de l'espace, se retourne vers des activités plus classiques solvables (bâtiment, jardins et espaces verts, ...), car le marché des espaces naturels n'est pas suffisant ou rentable.

Dans l'Orne, les entreprises classiques de travaux forestiers auraient théoriquement pu se positionner dans le domaine de l'entretien des espaces naturels. Elles auraient pu trouver une activité complémentaire pour se diversifier et se développer. Cependant, cela n'a pas été le cas pour plusieurs raisons :

- d'une part, les associations réalisant des chantiers d'insertion ont en partie utilisé ce champ d'activités comme support de leur mission captant ainsi les marchés potentiels des entreprises forestières,
- d'autre part, les entreprises forestières de petites tailles et donc fragiles, manquent de profession-

nels solidement formés. Elles ne possédaient donc pas les moyens pour investir ce nouveau créneau d'activité.

La naissance d'une expertise

Les bureaux d'études ne se sont développés que très récemment en Basse-Normandie. Il y a dans ce domaine ciblé de l'environnement grossièrement trois créneaux pour les prestations intellectuelles :

- des bureaux d'études généralistes en environnement qui interviennent en partie, sur la filière (ex : Eau Agriculture et Environnement dans la Manche, ASTER à Alençon),
- des prestataires techniques ou scientifiques qui interviennent sur des expertises de milieux ou des opérations d'ingénierie écologique (ex : Peter STALLEGGER dans l'Orne, HYDROBIO dans la Manche),
- des prestataires de conseil (formation, communication) qui semblent constituer un secteur en émergence en Basse-Normandie (ex : I3E dans la Manche).

Jusqu'à récemment, le marché régional du recours à la matière grise privée, qui se situe à l'échelle inter-régionale, laissait une place dominante à des bureaux plus structurés ou plus anciens venant de régions voisines, entre autres la Bretagne (Ouest Aménagement, CERESA, SCE), et la Haute-Normandie (ENVIRONNEMENT VOTRE, Michel LEROND Consultant, AREA).

La faiblesse relative des acteurs traditionnels

Les activités liées à la gestion cynégétique et, dans une moindre mesure, à la pêche, ont généré peu d'emplois jusqu'à présent. Le besoin est pourtant très présent dans ce domaine traditionnel qui reste très important. On peut supposer que la politique conduite actuellement par les agences de l'eau, saura exploiter et concrétiser ce potentiel dans le domaine des rivières et la gestion contractuelle (PARAGES).

L'action des agriculteurs a été facilitée par les mesures agri-environnementales (dans la Manche 250 agriculteurs ont, par le biais du SMET, des contrats de gestion sur les terrains du conservatoire du littoral). Ces opérations agri-environnementales fonctionnent bien malgré les contraintes qu'elles imposent, car il y a un financement qui les accompagne. Les mutations actuelles dans l'agriculture soulèvent des interrogations sur la poursuite de ces mesures et sur le rôle prochain des CTE (contrat territorial d'exploitation). Le positionnement du monde agricole sur cette filière, dans le cadre d'une logique agri-environnementale et des mutations de l'agriculture, semble encore en phase d'interrogation.

L'émergence de l'animation

Le champ de la communication, de l'animation ou du tourisme est le domaine des collectivités et des associations d'environnement. L'activité d'éducation à l'environnement tend actuellement à se développer, autant en raison d'une demande sociale (non solvable), qu'en raison d'un véritable marché solvabilisé.

En Basse-Normandie, l'activité de surveillance est limitée aux rares gardes dotés du pouvoir de police (ONF, ONC, CSP) voire conventionnés (GONm) et aux terrains du conservatoire du littoral. Dans ce domaine, il semble y avoir des besoins (ex : gardes marais dans le PNR des marais du Cotentin et du Bessin, gardes littoraux à Rivages de France, ...).

2.4.2 – Cohérence de la filière

Les différentes activités du champ d'études sont liées entre elles car il existe une logique et une cohérence de l'ensemble qui constitue la filière. Les

opérateurs de la filière sont les générateurs de ces liens. Le positionnement de ces acteurs dans cette filière en relation avec d'autres acteurs valide l'entité générale et permet son fonctionnement.

Le tableau suivant vise à présenter de quelle manière se positionne chacune des grandes catégories d'acteurs.

Pour chaque catégorie :

- la première colonne est relative aux espaces naturels protégés (réserves, ENS, conservatoire d'espace,...) ce qui est indiqué par le **sigle EP**,
- la seconde colonne est relative aux espaces naturels ordinaires, non protégés, (définie comme ne faisant pas l'objet d'un statut réglementaire ou d'un conventionnement) mais néanmoins de qualité, indiqué par le **sigle ENP**.

Il est intéressant de "cartographier" la présence ou l'absence des différents acteurs aux différents niveaux de la filière.

Un grisé situe l'activité de chaque catégorie avec :



-  pour les activités principales
-  pour les activités secondaires

Tableau n° 9 : Répartition des acteurs selon les différentes activités du champ

Etape de la filière	Ass. protection de la nature		Ass. d'insertion		Ass. d'usagers		Ass. dév. local		Ass. Institution		Adm. Ets publics		Collectivité		Entreprise		
	EP	ENP	EP	ENP	EP	ENP	EP	ENP	EP	ENP	EP	ENP	EP	ENP	EP	ENP	
Maîtrise foncière																	
Connaissance																	
Aménagement																	
Entretien																	
Surveillance																	
Valorisation																	

Ne sont considérées ici que les activités directes, comprenant les activités d'exécution et celles de donneur d'ordres.

On ne retrouve pas nécessairement le même opérateur d'un bout à l'autre de la filière car, dans une même colonne, plusieurs opérateurs de même catégorie peuvent intervenir et se succéder. A titre d'exemple, dans la colonne "Administration, établissement public" :

- la DIREN sera acteur de l'étape acquisition et contrat,

- la DIREN et l'ONF seront acteurs de l'étape études et diagnostics,
- l'ONF sera acteur de l'étape aménagement,
- l'ONF sera acteur de l'étape entretien,
- l'ONF et l'ONC seront acteurs de l'étape surveillance,
- la DIREN et l'ONF seront acteurs de l'étape valorisation.

2.5 – Les masses budgétaires à l'échelle régionale

Les financements sont pour partie institutionnels et en grande majorité d'origine publique. Il existe néanmoins des financements privés qu'il est difficile d'apprécier. Cette partie va tenter de quantifier le poids budgétaire de la filière en évaluant l'origine des différents financements qui constituent son "marché".

Une première approche cumulée de ces budgets et une évaluation de leur part dans notre domaine d'étude permet d'estimer un budget annuel régional attribué à la filière, situé dans une fourchette oscillant entre 50 et 100 millions de francs. Cette fourchette financière donne une image du poids économique de la filière au cours de ces dernières années.

2.5.1 – Budgets institutionnels et publics

Dans l'état actuel des connaissances, nous n'avons pu que donner des ordres de grandeur indicatifs en citant quelques chiffres fournis par les principaux intervenants de la filière.

Budget DIREN

Les données sont exprimées en milliers de francs, d'après le document de programmation 1998.

Tableau n°10 :
Budgets de la DIREN dans la filière

	Investissement (en KF)	Fonctionnement
Réserves Naturelles	192	634
Conservatoire des Espaces Naturels	140	80
Génie écologique	70	
Mesures agri-environnementales	170	
Parcs Naturels Régionaux	900	2100
Etudes		
Total	1183	
Réserves Naturelles	158	
ZNIEFF	290	
Directive habitat	335	
Expertise	85	
Paysage	315	
Total	2665	2814

Budget du Conseil régional

Au budget primitif 1999, 63 millions de francs sont attribués à l'environnement au sens large, dont

22 MF estimés pour des activités liées à la filière "entretien et valorisation des espaces et du patrimoine naturels". Les données sont exprimées en milliers de francs.

Tableau n° 11 :
Budgets du Conseil régional dans la filière

	Investissement	Fonctionnement
Préservation foncière (CELRL)	1500	
PNR Marais du Cotentin	2445	1885
PNR Normandie Maine	2330	2000
PNR Perche	1300	3030
Grands sites (la Hague et Mont-St-Michel)	1000	
Sites à richesse biologique ou paysagère	4500	
Fonds d'Assistance Scientifique et Technique	1500	500

Ce tableau contient les budgets alloués par la région aux différents territoires (parcs, grands sites), lesquels disposent par ailleurs de fonds complémentaires pour fonctionner.

Budgets des Conseils Généraux

Les trois départements ont une politique Espaces Naturels Sensibles, les fonds proviennent pour l'essentiel de la taxe (TDENS), et de subventions européennes notamment.

Tableau n° 12 :
Actions et budgets des Conseils généraux sur les espaces naturels sensibles

	Hectares en gestion	Budget gestion ENS (en milliers de francs)	Milliers de fr./ ha/an
Calvados	721	4000	5,55
Manche	3500	4000	0,875
Orne	37	600	16

Agence de l'eau

L'Agence de l'eau sera de plus en plus un intervenant pour la filière. En effet, les programmes à l'origine très majoritairement tournés vers des investissements techniques (équipements BTP de dépollution) s'intéressent de plus en plus à la qualité des milieux aquatiques et humides.

La participation des communes

A ce jour, elle semble impossible à évaluer. Pourtant, en cumul, elle peut être non négligeable

car elle est susceptible de comprendre des emplois d'entretien de l'espace (chemins, talus, ...). Les budgets de l'intercommunalité représentent également une piste intéressante à exploiter.

Au niveau des aides nationales et européennes

Cette ligne budgétaire comprend le FGER, l'OGAF-environnement, les Fonds Structurels Européens (FEDER, FEOGA, LEADER, LIFE, activités d'information et de sensibilisation dans le domaine de l'environnement). Ce sont des budgets qui peuvent alimenter la filière mais qui ont d'autres attributions. Il est difficile de différencier leur part.

Remarque : nous sommes dans une période importante pour l'avenir des moyens financiers de la filière. Des orientations politiques se prennent actuellement pour attribuer les prochains budgets :

- les politiques ENS des Conseils généraux : d'importantes surfaces en zone de préemption restent encore à acquérir,
- le Contrat de Plan Etat-Région : le prochain contrat est en négociation pour les six ans à venir,
- les financements européens : les fonds structurels vont prochainement être rediscutés, ils prennent de plus en plus d'importance, dans le domaine de l'environnement et du développement durable ; l'Europe a une politique avancée et des moyens suffisamment importants pour faire évoluer la filière.

2.5.1. – Budgets privés

Le financement de mesures compensatoires écologiques

Il est très difficile d'estimer et de prévoir le montant réel des mesures d'accompagnement financières engagées par les aménageurs au titre des obligations de réduction et de compensation des dommages exercés sur le patrimoine et les équilibres biologiques. On pensera par exemple aux mesures compensatoires des grandes infrastructures routières et à la remise en état des carrières.

La dépense des ménages

La dépense des ménages est probablement limitée et impossible à estimer car très diffuse.

Elle porte notamment sur des participations financières ponctuelles à des activités de découverte ou de tourisme nature (le budget autofinancé d'animation du CPIE "Vivre en Cotentin" est d'environ 250 000 francs par an).

La participation des ménages à la vie associative se traduit également par un apport financier non négligeable via les cotisations des adhérents permettant à bon nombre d'associations d'exister et de développer une activité. Le Groupe Ornithologique Normand comptabilise, par exemple, presque 500 adhérents en 1999.

Dans son exercice de 1998, il comptabilisait :

- 230 000 F de dons,
- 85 000 F de cotisations,
- 95 000 F de ventes et abonnements divers.

Cet exemple démontre que, dans le domaine de la protection de la nature, la participation financière volontaire des ménages n'est pas négligeable.

2.6 – L'emploi dans la filière

L'étude porte sur les emplois directs dans la filière (c'est-à-dire dont l'activité correspond au champ de cadrage de l'étude).

Cependant, la justification des dépenses publiques ne peut s'arrêter à ce niveau et va plus loin. En effet, le développement des activités de la filière pourrait également se décliner en emplois induits.

Cette approche met en évidence que la conservation de la qualité biologique et paysagère des espaces est favorable au développement de secteurs marchands (tourisme, vente d'équipement lié aux activités de loisir,...). Une étude réalisée à l'échelle nationale sur les Parcs Naturels Régionaux a apporté au niveau national des éléments à cette réflexion.

L'étude citée en préambule, réalisée par l'Association Régionale pour la Protection du Littoral (ARPLI) dans le cadre du FRILE en octobre 1996 est la seule disponible sur l'emploi direct dans la filière.

Certains chiffres de cette étude, à utiliser avec beaucoup de précaution, parlent de 1 528 emplois (correspondant environ à 1 000 équivalents temps plein) directement liés à la gestion des espaces naturels en Basse-Normandie (agriculteurs, cantonniers et emplois indirects dans le domaine du tourisme non compris).

On rappellera ici qu'un emploi stable à temps plein dans la filière représente un coût moyen annuel d'environ 180 à 200 000 francs.

Si nous acceptons le chiffre de 1 000 emplois équivalents temps plein, nous arrivons à une estimation de 180 à 200 MF/an soit le double de l'évaluation budgétaire, donnée plus haut, du volume financier global de la filière. Ceci s'explique par le grand nombre d'emplois aidés (dont le volume financier échappe à l'estimation du budget de la filière), de niveau de qualification faible donc peu payés. De ce fait, l'argent investi dans la filière est plutôt riche en création d'emplois.

Ce volume estimé d'emplois peut être analysé selon plusieurs approches.

2.6.1 – Analyse par niveau de qualification

L'Association Française des Ingénieurs Ecologues (AFIE) estime qu'il existait en 1996 en Basse-

Normandie une quarantaine de personnes qui ont un profil potentiel d'ingénieur écologue ou équivalent (niveau Bac +5, avec compétences d'expert ou de cadre supérieur dans la filière). Ce chiffre correspond donc à environ 1 ingénieur pour plus de 20 emplois moins qualifiés (4 %).

Par ailleurs, l'évaluation des résultats de la politique "Emploi Vert" fait apparaître une répartition des postes créés par niveau de qualification conforme à ce que l'on peut observer dans le secteur de l'insertion de la filière.

Tableau n° 13 :
Profil des "emplois verts"

Agent d'exécution	92,2 %
Encadrant	7,7 %
Encadrant supérieur	1,1 %

Ces chiffres ne semblent pas représentatifs de tous les secteurs, notamment ceux des bureaux d'études où les niveaux ingénieur occupent les 2/3 des postes.

L'étude quantitative intéressante commandée par le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres permet également d'analyser les structures des emplois en Basse-Normandie (étude ARPLI).

Au vu de nos résultats, on peut s'interroger pour savoir si cette étude n'a pas sous-estimé les emplois des organismes institutionnels divers et des rares entreprises déjà spécialisées sur ce champ ou en cours de diversification dans cette direction (ex : les bureaux d'études).

Tableau n° 14 :
Structure des emplois dans la filière

	Temps partiels	Equivalents temps plein
Administratif	143	117,6
Technicien sup.	14	13,3
Technicien	45	43,1
Garde	83	80,8
Chef d'équipe	126	114,5
Agent d'exécution	1023	552,3
Chargé de Mission	38	36,5
Animateur	46	40,9
Agent divers	10	6,2
Total	1528	1005,2

D'après l'étude ARPLI (Anne BERTAGNOLIO 1996) "La création d'emploi liée à la gestion des espaces naturels en Basse Normandie"

Les besoins en niveau de qualification sont très variables dans la filière. Il vont du travail d'exécutant sans formation à l'ingénieur d'études de niveau minimum Bac + 5.

Néanmoins, cette étude met l'accent sur une proportion très importante (56 %) de qualification de niveau ouvrier.

2.6.2 – Analyse par fonction

Dans la filière, on ne peut considérer une tâche pour une fonction, un emploi répondant à plusieurs tâches.

D'après l'étude ARPLI (Anne BERTAGNOLIO 1996) "La création d'emploi liée à la gestion des espaces naturels en Basse Normandie".

Les tableaux suivants présentent les emplois existants liés à la gestion des espaces naturels en Basse-Normandie en 1996.

Tableau n°15 :
Tableau des fonctions

Gestion	245	234,1 ETP
Insertion	1203	705,5 ETP
Animation	80	65,7 ETP

D'après étude ARPLI

Si l'objectif de la filière est le maintien ou le développement d'une qualité environnementale, il est nécessaire d'avoir des compétences de qualité adaptées. Faire intervenir une population en insertion sans qualification demande non pas la formation obligée des exécutants mais d'avoir recours à des encadrants bien formés. L'encadrement est une formation. La qualification ne se traduit pas nécessairement par de hautes fonctions, mais déjà par la réalisation de bons choix devant des choses simples. Cette qualification passe par une ingénierie de formation et une professionnalisation.

Tableau n° 16 :
Types de contrat

CDI	257	244,3 ETP
Fonctionnaire	139	131,7 ETP
CDD	68,5	60,55 ETP
CES	929,5	464,75 ETP
CEC	119	88,9 ETP
Objecteur	15	15 ETP

D'après étude ARPLI

Il apparaît donc clairement que les contrats d'insertion pèsent très lourd dans la filière. Ces embauches de personnes en situation précaire ont pour principal objectif de trouver une réinsertion pérenne par des emplois stables dans la filière ou dans tout autre domaine. Il y a là une entrée potentielle pour la filière d'un personnel peu qualifié mais ayant bénéficié d'un encadrement et d'une expérience, donc d'un savoir-faire valorisable, à condition que les employeurs existent et que les marchés se développent.

Tableau n° 17 :
Nature des employeurs

Associations	1277,5	770,1 ETP
Fonction publique	224,5	210,35 ETP
Entreprises	26	24,75 ETP

D'après étude ARPLI

La nature des employeurs fait poser le problème des conventions collectives et des statuts (par exemple : dans la Manche, les gardes des terrains du conservatoire du littoral ont été dénommés "agents d'entretien" quand le SMET (leur employeur) est passé d'un statut d'association (où ils avaient un statut informel de "garde contractuel") à celui de la fonction publique territoriale. Cette nouvelle dénomination est très mal acceptée, car ne correspondant pas à l'emploi décrit et véhiculant une image restreinte du poste.

De fait, dans les statuts, la reconnaissance de la plupart des emplois de la filière n'existe pas.

2.6.3 – Caractéristique de l'emploi, besoins en formation

Une réelle technicité

Il ressort de l'étude "emplois verts" que 92,3 % des postes soutenus par ce dispositif sont des agents d'exécution en insertion.

La filière "entretien et valorisation des espaces et du patrimoine naturels" présente sans doute une répartition comparable avec une grande majorité d'agents d'exécution et une minorité d'encadrants.

Pour autant, il serait faux de conclure que les emplois d'exécution ne demandent aucune techni-

cité. En effet, s'il revient au responsable de la structure sur un chantier d'entretien, et/ou à l'encadrant, de décider par exemple de ce qui va être coupé, l'exécutant le fera avec un geste plus ou moins technique, plus ou moins précis, plus ou moins professionnel. De même, l'entretien du matériel technique (par exemple, graissage mécanique, affûtage des outils, sécurité du travail...), demande des compétences techniques.

Pour les postes d'encadrant, les missions et donc les compétences seront de trois niveaux :

- compétences techniques en environnement (connaissance en écologie, aptitude à qualifier une intervention sur un milieu naturel, gestion du matériel, sécurité du travail...),
- compétences en gestion humaine (l'encadrant assure la cohésion du groupe, motive, dirige, réprimande, félicite...),
- compétences de développeur et de gestionnaire (capacité commerciale, financière, juridique...).

La nécessité de formation multifonction

Un objectif qualitatif étant assigné à chacune des étapes de la filière, et devant la tâche multifonction (technique/intérêt général, encadrement/intérêt social, gestion/intérêt économique) des encadrants, il est nécessaire de développer des formations adaptées par type d'emplois et par type de missions.

Il convient néanmoins d'être prudent vis-à-vis de la mise en place d'actions de formation, notamment pour des publics de faible niveau scolaire (représentant actuellement la majorité sur les chantiers environnement). En effet, ce type de public est peu enclin à s'engager dans des parcours classiques de formation. Il faut des formations in situ, souple et de courte durée.

Par ailleurs, il conviendra de réfléchir à la place à réserver au public en difficulté dans la mise en place de la filière. Il ne faudrait pas que cette filière qui est un sas d'insertion pour les personnes en difficulté cesse de jouer ce rôle.



DEUXIEME PARTIE

Développement de la filière

1 - RAPPEL DES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

Les activités définissant notre champ d'étude correspondent à **un domaine économique émergent** proche ou plus ou moins autonome, vis-à-vis des filières voisines (agriculture, forêt), répondant à **des finalités sociales** (pédagogie de l'environnement, insertion des personnes en difficulté, qualité du cadre de vie) **et patrimoniales** (préservation des ressources naturelles et de la biodiversité), nouvelles plus ou moins affirmées avec des **aspects incomplets de solvabilisation**.

Les financements sont en grande majorité d'origine publique. Ils ne semblent pas être suffisants face à la **demande sociale en augmentation**.

Malgré cette prise de conscience des "services collectifs" à mettre en place en réponse à cette demande sociale, il n'est cependant pas réaliste d'envisager à court terme (2 ans) le développement d'une offre de "produits" solvables, dans la mesure où le besoin de chaque consommateur n'est pas assez fort pour induire un comportement de type "client". En effet, **la culture française rejette l'idée de payer le produit ou service de la filière** (nos concitoyens ne sont pas prêts à payer l'entrée d'un site naturel ou d'un sentier de randonnée, même

s'ils se disent moins réfractaires à payer un impôt d'entretien de ces espaces).

A partir d'une offre qui est apparue depuis une trentaine d'années, on peut néanmoins commencer à identifier en Basse-Normandie **une ébauche de filière professionnelle cohérente**, centrée sur les produits "espaces naturels bas-normands de qualité".

La plupart des acteurs locaux ne semble pas avoir conscience de l'existence de cette nouvelle filière, qu'ils ne considèrent pas comme une véritable filière d'activités cohérentes.

Avec environ **1 000 emplois** et **une centaine de millions de francs** de dépenses, cette filière est encore confidentielle. Elle reste très marquée par son passé militant et par une forte présence du tissu associatif.

Les entreprises du secteur marchand sont très peu engagées. **Le recours à l'expertise semble peu développé**, ce qui ne facilite pas l'émergence récente des bureaux d'études régionaux.

Le secteur de l'insertion a pris une place très importante dans cette filière en bénéficiant de crédits de fonctionnement liés aux aides à l'emploi (CES, CEC, ...), estimés entre 30 et 60 MF/an.

2 - DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE LA FILIERE

2.1 – Présentation

L'état des lieux, dressé avec et validé par les opérateurs de la filière, peut permettre de dégager un diagnostic destiné à orienter la volonté ultérieure d'agir et les moyens à mettre en œuvre.

Le présent diagnostic stratégique est donc une interprétation de l'état des lieux initial.

Ce diagnostic stratégique a été établi à partir de l'identification des principaux points forts/points faibles de la filière et des principales opportunités/menaces pour la filière puis lui-même validé par les acteurs de la filière.

2.2 – Points forts/points faibles

Points forts

Les points forts sont à considérer comme des atouts et des potentialités internes à la filière. Nous en avons identifié trois :

- *La totalité des maillons de la filière existe*

Les "semences sont en terre", autant par rapport aux différents opérateurs que par rapport aux trois séries d'objectifs (économiques, sociaux, environnementaux et patrimoniaux). Le développement peut donc commencer.

- *On constate une dynamique active liée à la phase de naissance*

Les ouvertures et les perspectives d'avenir sont multiples. Les acteurs qui travaillent sur les espaces naturels sont très motivés dans leurs activités ; il n'y a pas d'usure chez les opérateurs professionnels, leur existence est encore relativement récente.

Le taux de croissance de la filière est présumé élevé (on part de presque rien).

- *Cette filière est "annonciatrice" des valeurs du 21^e siècle*

Elle intègre les trois logiques complémentaires (économique, sociale, environnementale et patrimoniale) caractérisant le développement durable.

Elle se révèle non manichéenne, au sens où, loin d'opposer service public et logique privée, techniques mécanisées et techniques manuelles, nouveaux et anciens acteurs, elle illustre leur complémentarité.

Points faibles

Les points faibles représentent des fragilités pour le développement. Ils sont au nombre de six :

- *La solvabilisation de la filière est très réduite*

Il y a peu de marchés, peu d'argent. Les retours rapides sur investissement sont abstraits voire aléatoires. Cela confère une image non professionnelle. Cette image négative pourrait également être liée au fait que le secteur est largement aidé.

- *Certains maillons sont faibles*

Même si tous les maillons existent, certains sont très fragiles : notamment ceux en lien avec les activités de tourisme nature, d'entreprises spécialisées de travaux, de surveillance et de police des espaces naturels, de prestation de concertation et de médiation des conflits d'usage.

On constate des faiblesses structurelles, statutaires et financières de certains opérateurs de la filière.

Il n'y a pas, par ailleurs, de maillage géographique : les activités innovantes qui ont trouvé leur place sur certains secteurs ne se sont pas étendues de manière systématique sur tous les territoires où elles avaient pu le faire.

- *L'insuffisance de matière grise est pénalisante*

Malgré une offre régionale de services intellectuels qui commence à apparaître, il y a manifestement aujourd'hui un déficit important de recours à :

- la matière grise en "amont" de la filière : ingénierie, diagnostics et études, organisation des connaissances,
- la matière grise en "aval" de la filière : suivi, évaluation et qualification des résultats (contrôle qualité).

La nécessité des études (connaissances générales, études de définition des travaux, évaluations

finales, ...) n'est pas toujours perçue par les donateurs d'ordre, à cause d'un manque d'opérationnalité de certaines études. Si le recours à des prestations intellectuelles est indispensable à une logique de qualité, il demandera du temps.

- *Une faible coordination et complémentarité des acteurs*

En l'absence de structure d'échange et de concertation, le développement d'une telle filière, basée sur une concurrence "sauvage" dans ce marché émergent porté par des structures économiquement fragiles, risque d'épuiser les énergies et de favoriser le quantitatif par rapport au qualitatif, ce qui n'est pas souhaitable dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

- *Il n'y a pas de lobby professionnel*

Les acteurs de la filière n'ont pas encore le sentiment d'appartenir à une filière commune. Le secteur professionnel souffre d'un manque de communication externe. De ce fait les actions revendicatrices collectives pour développer et défendre les intérêts de la filière sont rares et peu efficaces.

- *Il n'y a pas de reconnaissance institutionnelle*

Avant cette étude, la filière semblait ignorée des décideurs politiques et des différentes institutions chargées des affaires économiques et de l'emploi.

Il n'existe pas de suivi socio-économique, ni de chiffres qui permettraient d'évaluer avec précision les réalités économiques et évolutions de cette filière.

2.3 – Opportunités/menaces

Les opportunités et menaces portent sur le contexte et la conjoncture externes à la filière.

Opportunités

Les opportunités constituent des chances à saisir pour le développement de l'emploi dans ce domaine.

Nous en avons retenu trois :

- *Une grande potentialité territoriale*

En Basse-Normandie, la "matière première" est de qualité : le territoire dispose d'un potentiel d'espaces naturels et de ressources biologiques de qualité qui sont actuellement peu valorisés.

Dans son avant-projet de Schéma d'Aménagement et de Développement du territoire régional (orientations stratégiques pour la période 2000-2006), le Conseil régional met en avant la qualité des espaces et l'emploi, et notamment l'emploi en environnement.

- *Des mentalités qui évoluent favorablement*

Il y a actuellement une opportunité politique à saisir à travers plusieurs programmes qui mettent en avant des orientations concernant tout ou partie de la filière (Contrat de Plan Etat-Région, montée en puissance des politiques des Espaces Naturels Sensibles des départements, renégociation des Fonds Européens, programme "Nouveaux Services, Emplois Jeunes", schéma des services des espaces naturels et ruraux, dispositifs des documents d'objectifs, Natura 2000, mutations de l'agriculture : Loi d'Orientation Agricole, Contrat Territorial d'Exploitation, ...)

- *Une demande sociale qui se formalise*

Les consommateurs et les administrés expriment une demande de plus en plus forte pour des milieux naturels de qualité. Cette demande est facilement potentialisable sur certaines étapes de la filière (nouvelle forme de tourisme, exigence d'un cadre de vie "naturel" pour de nombreux urbains, activités de loisirs "nature", soutien actif à des actions de conservation, ...)

Menaces

De réelles menaces existent. Elles risquent de freiner le développement de la filière, et même de le compromettre. Elles sont au nombre de cinq :

- *Le déficit d'intervention des élus locaux*

Sauf exception (ex : les actions menées avec le conservatoire du littoral), les élus locaux semblent encore très peu sensibilisés et formés aux enjeux positifs de la conservation et de la mise en valeur des espaces et richesses naturelles.

Ils sont pourtant les commanditaires et inducteurs principaux du développement de la filière à l'échelle locale. Il est vrai que cette problématique peu décentralisée leur paraît difficile d'approche vu l'absence de connaissance, de compétences et de moyens dans ce domaine, notamment à l'échelle des communes rurales.

- *L'extrême difficulté à capitaliser le patrimoine naturel et à quantifier des bénéfiques,*

"Combien cela coûte, combien cela permet d'économiser, combien cela rapporte ?" A ces interroga-

tions concrètes, la méthode "d'évaluation contingente" permet à ce jour, d'apporter quelques éléments de réponses quant aux coûts évités, voire aux bénéfices induits par l'entretien et la valorisation des espaces et du patrimoine naturels. Aucun exemple faisant appel à cette méthode n'a été recensé en Basse-Normandie. D'autre part, il serait nécessaire d'analyser ces résultats et bénéfices sur une période de temps suffisamment longue pour disposer de réponses significatives.

- *Une menace de blocage par des conflits*

Il s'agit d'oppositions conflictuelles avec d'autres lobbies, d'autres utilisateurs de certains espaces ou ressources naturelles, qui craignent de voir dans l'extension de la filière, l'épanouissement de concepts écologistes contraignants.

L'ouverture au plus grand nombre des espaces naturels pose également la question de l'accès à des propriétés privées : il réside là un conflit potentiel entre

urbains et propriétaires ou exploitants ruraux ou forestiers.

- *Un risque d'erreur dans la priorité des objectifs*

Ces risques seraient liés à la prédominance d'une approche quantitative (des résultats chiffrés en nombre d'emplois créés sur du court terme) par rapport à une approche qualitative (des résultats effectifs sur du long terme). Un développement massif d'emploi sans résultats tangibles sur la qualité du milieu pourrait discréditer la démarche.

- *Des réticences idéologiques*

Il ne faut pas négliger les risques d'inertie chez certains opérateurs (militants ou bénévoles) à évoluer vers une filière plus économique et professionnelle. Ces freins culturels proviennent, en partie, de l'image négative qu'ont ces opérateurs de la logique marchande (perte d'indépendance, absence d'éthique, obligation à développer une démarche commerciale, à avoir recours à des outils comptables,...).

3 - DEVELOPPER LA FILIERE, POURQUOI ?

Le développement de la filière s'inscrit dans une dynamique logique de développement durable avec des enjeux pour l'environnement et pour l'emploi.

L'excellence régionale, en termes de paysage et de territoire, de gestion collective et concertée des espaces qu'induirait la réussite d'un programme ambitieux de développement de la filière, profiterait à tous les bas-Normands.

Les enjeux d'environnement portent sur les aménités de la nature bas-normande qu'il convient de maintenir, de gérer, de mettre en valeur, notamment pour le tourisme, mais également pour les habitants.

En termes d'activités, il est important de répondre aux demandes sociales nouvelles avec une logique visionnaire ou un sens prospectif pertinent. Demain, il y a de fortes probabilités pour qu'une majorité de citoyens, au moins à certains moments de leur vie (vacances, résidence, activités de plein air, découverte pédagogique) soit de plus en plus exigeante vis-à-vis de la qualité biologique et paysagère de certains milieux dits "naturels". Ces demandes nou-

velles devront se traduire par des activités de plus en plus structurées et professionnalisées.

En matière d'emplois, il y a opportunité de créer des emplois durables correspondant à des profils variés et qualifiés, établis et financés par l'atteinte d'un équilibre économique de la filière.

En effet, dans les dernières années, l'émergence de la filière a surtout résulté de l'important travail bénévole des associations de protection de la nature et des fonds d'aide à l'emploi.

L'approche économique de cette filière répond désormais à une recherche prospective des nouveaux gisements d'emplois pour l'avenir.

Son développement à court et moyen termes semble souhaité par les administrations (environnement, emploi) conscientes d'avoir les moyens - avec le dispositif "NSEJ" - de répondre à de nouveaux besoins collectifs liés à la valorisation des espaces (tourisme, cadre de vie, ressources patrimoniales), en créant de nouvelles formes d'activités économiques et d'emploi avec des missions d'intérêt social et d'intérêt général.

4 - OBJECTIFS ET AXES DE DEVELOPPEMENT

4.1 – Préparation de la mise en œuvre

Si l'on compare les points forts (internes) et les opportunités (externes), il apparaît que les conditions sont réunies pour engager rapidement un processus de formalisation de cette filière en Basse-Normandie.

En revanche, il ne faut pas ignorer que d'importantes inerties risquent de demeurer, notamment dans les domaines économiques et culturels.

A partir de l'analyse stratégique précédente, on connaît désormais :

- les points forts à explorer en profondeur et sur lesquels il faut s'appuyer pour concrétiser les opportunités et développer la filière.
- les points faibles à soutenir et à assurer pour maintenir la cohésion de l'ensemble de la filière.

Mais, la stratégie la meilleure n'a d'intérêt que si elle est suivie d'une mise en œuvre efficace.

La stratégie de développement de la filière doit avant tout reposer sur une volonté politique affirmée et affichée, permettant de rendre disponible des moyens : moyens financiers pour créer un "marché" et moyens humains qualifiés pour garantir une mise en œuvre réussie.

La mise en place d'actions de développement de la filière devra donc répondre à une ambition collective d'aboutir et être réaliste dans sa faisabilité et dans ses objectifs.

Cette mise en œuvre s'appuiera sur des actions opérant avec une économie de moyens (moyens mesurés mais investis avec pertinence pour réaliser les évolutions nécessaires), et sur une concentration des efforts, selon une stratégie cohérente.

Il conviendra également de préparer une veille et un suivi de l'efficacité et de la mise en œuvre des actions (évaluation corrective des politiques engagées).

4.2 – Quels niveaux d'ambition pour la filière ?

Savoir où on veut aller ?

Les niveaux d'ambitions exprimeront l'importance, la priorité que l'on souhaitera accorder à certaines caractéristiques de la filière. Il pourra s'agir d'ambitions liées :

- aux 3 finalités de la filière (économiques, sociales, patrimoniales et environnementales) avec une dominance absolue ou relative de certaines d'entre elles,
- à un niveau et à une intensité d'intervention territoriale : régionale ou locale,

Les ambitions pourront être définies par des objectifs qualitatifs et des objectifs quantitatifs (une mesure, un délai).

Une approche quantitative visera à faire apparaître des résultats précis, à une période donnée et donc de constater l'atteinte ou la non-atteinte des objectifs.

On a vu qu'aujourd'hui la filière équivalait à environ 1 000 emplois, dont une grande majorité d'emplois aidés. Il est très réaliste d'envisager que ce chiffre de 1 000 emplois va s'accroître. En étant très utopique, ce chiffre pourrait être décuplé dans les dix années à venir.

Des ambitions quantitatives

A titre d'exemple, les ambitions quantitatives avec une finalité sociale et un niveau d'intervention régionale pourraient s'exprimer ainsi :

- développement modéré : passer de 1 000 à 1 500 emplois régionaux stabilisés à long terme (> 10,ans),
- développement soutenu : passer de 1 000 à 4 000 emplois régionaux stabilisés à moyen terme (5-10 ans),
- développement massif : passer de 1 000 à 1 0000 emplois régionaux à court terme (5 ans).

A titre d'exemple toujours, des ambitions quantitatives avec une finalité patrimoniale sociale et un niveau d'intervention régional, pourraient s'exprimer ainsi : augmenter de 100 % en 5 ans la surface d'espaces protégés et/ou conventionnés au niveau de la région.

Des ambitions qualitatives

L'**ambition qualitative** privilégiera le contenu plutôt que le résultat. Si nous reprenons les exemples précédents, il s'agira davantage de décrire la nature des emplois (fonction, niveau, rémunération, contrat...) ou celle des espaces :

- objectif modéré : espace propre, entretenu,
- objectif soutenu : patrimoine et équilibres écologiques préservés,
- objectif massif : pôles d'excellence sur certains sites phares avec une reconquête systématique de la fonctionnalité biologique du milieu et de la biodiversité.

Bien sûr, à chaque logique d'ambition devront correspondre les moyens adaptés et proportionnels :

- moyens financiers,
- moyens organisationnels et structurels,
- moyens humains.

4.3 – Quelles directions d'intervention ?

Nous avons identifié 3 directions :

- direction stratégique,
- direction socio-économique,
- direction technique.

La direction stratégique

Elle correspond à la partie amont du plan d'action général. Il s'agit des conditions préalables à valoriser et/ou à créer. Elles pourront être culturelles, psychologiques, ou politiques.

La direction socio-économique

Elle constitue le corps du plan d'action général. Il s'agit d'objectifs et de moyens à mettre en œuvre pour donner une impulsion significative à la filière et lui permettre sa consolidation dans la durée.

Cette direction porte donc principalement sur les financements à mobiliser.

La direction technique

Cette direction correspond aux deux conditions nécessaires au développement et à la reconnaissance de la filière : la qualité de ses prestations et la force de sa culture.

Dans ces directions d'intervention, l'énergie et les moyens devront être prioritairement mobilisés.

A chaque direction est associée une, ou plusieurs, fiche action. (cf. en fin de rapport). Chaque fiche action sera ainsi définie par un objectif.

La cohérence de l'ensemble est présentée dans le plan d'actions général de développement de l'ensemble de la filière. (cf. 3^e partie).

5 - LE DISPOSITIF "EMPLOIS JEUNES"

5.1 – Pourquoi des "Emplois jeunes"

Dans le cadre d'un programme de soutien à l'émergence d'une activité, on peut constater qu'un certain nombre des emplois nécessaires au développement de la filière n'existent pas aujourd'hui. Certains correspondent à une demande nouvelle, à une activité non satisfaite sur un territoire, à un nouveau service qui n'est pas encore offert, à une utilité sociale c'est-à-dire aux critères retenus pour le dispositif "Nouveaux Services, Emplois Jeunes" (NSEJ).

Le programme NSEJ peut bénéficier à des associations, une collectivité territoriale, un établissement public national, une chambre consulaire ou une entreprise ayant une mission de service public.

Ces différentes structures figurent parmi les principaux opérateurs de la filière.

Nous pouvons donc nous attendre, au vu des objectifs politiques affichés, à ce que les emplois jeunes soient nombreux et que l'impact de cette création soit non négligeable sur cette filière.

5.2 – L'impact du dispositif "Emplois jeunes" sur la filière

Les effets de levier

Le programme "Nouveaux Services, Emplois Jeunes" va apporter un soutien financier aux opérateurs en termes de budget de fonctionnement. Il devrait permettre de créer de l'activité générant des formes d'emploi plus qualifiées.

L'apport financier du programme "NSEJ" est considérable dans la filière. Un "emploi jeune" correspond à une aide de l'Etat d'environ 100 KF annuel qui est complétée par l'aide d'autres organismes (Agence de l'eau, EDF, fondations, ...); dans une hypothèse de 500 "emplois jeunes" créés, la masse budgétaire correspondante à l'aide de l'Etat, équivaldrait à l'actuel budget de la filière.

Le programme "NSEJ" devrait aussi renforcer la technicité qui est aujourd'hui déficitaire dans la

filière, notamment avec des salaires au-delà du SMIC : ouvriers qualifiés, techniciens, techniciens supérieurs, consultants.

Ceci contribuera à terme à améliorer la qualité et le professionnalisme des interventions.

Certaines structures existantes pourraient également développer de nouveaux marchés en tirant bénéfice de leur expérience acquise (formation, encadrement, prestations de services, mise à disposition de supports pédagogiques).

Par ailleurs, le caractère novateur des activités correspondant à des emplois jeunes pourra générer probablement de nouveaux marchés pour d'autres intervenants, par la génération de demandes nouvelles et par valorisation de l'expérience acquise en formation, encadrement, ou expertises.

Cette supposition est renforcée par l'existence dans le dispositif de mesures d'accompagnement pour le suivi de sa mise en œuvre, avec des crédits d'étude de faisabilité, de suivi, et l'organisation d'une plateforme de professionnalisation.

Les risques

L'arrivée d'emplois jeunes, qui coûteront moins à la structure qu'un emploi classique de même niveau, risque d'avoir une incidence directe sur la baisse des salaires de référence dans le public et celle des coûts des prestations de service dans le privé. C'est notamment le problème de l'alignement fréquent des salaires sur le SMIC, y compris pour des diplômés. Nous assisterons dans ce cas à une paupérisation renforcée du contexte de la filière où les salaires sont déjà plutôt bas.

L'arrivée d'emplois jeunes risque également de fragiliser les structures pérennes existantes sur le marché, voire de les condamner à la disparition. En effet, et pour prendre un exemple, les collectivités locales, qui font aujourd'hui appel à des CPIE pour réaliser des prestations d'animation, ont, avec ce dispositif, la possibilité d'embaucher des jeunes diplômés pour réaliser en interne ces prestations.

Elles réduiront ainsi d'autant le "marché" des prestataires actuels. Le problème ne réside toutefois pas dans le fait que les emplois jeunes puissent grignoler

ter des parts de marché des organismes en place, mais qu'elle ne le fasse que temporairement et artificiellement. Que se passera-t-il si, au-delà des 5 années, elles n'en pérennisaient pas les postes, après avoir contribué à la disparition d'organismes préexistants et pionniers ?

Afin d'éviter ce risque de concurrence qui pénaliserait des structures pionnières dans ce domaine, il conviendra d'analyser la concurrence selon deux paramètres : **le territoire** avec l'appréciation du critère "activité nouvelle" au regard d'une cohérence géographique et écologique, et **la qualité de la prestation**.

De même, il serait important de veiller avec une grande rigueur à ce que des emplois jeunes ne puissent intervenir sur des prestations dans les domaines d'activités de la filière faisant l'objet, ou ayant fait l'objet, d'une mise en concurrence dans le cadre du code des marchés publics.

Dans ces buts, il serait souhaitable d'associer les professionnels déjà en place dans la filière, dans le suivi du dispositif NSEJ.

Les emplois jeunes risquent également d'occuper des niches d'emploi de personnes qualifiées à la situation professionnelle fragile (diplômés de plus de 30 ans, thésards, autodidactes, personnes engageant une reconversion vers les métiers de la nature, ...) qui n'entrent pas dans le dispositif "Nouveaux services, Emplois Jeunes". Les employeurs et les administrations concernées ont là une responsabilité dans l'utilisation du dispositif.

On peut penser par ailleurs que les structures d'insertion auront encore davantage de difficultés à permettre la poursuite du parcours d'insertion des personnes, les mieux réinsérées, vers des structures professionnelles, comme des collectivités ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), si les postes potentiels sont occupés par des emplois jeunes qui ne coûtent pas plus cher et qui peuvent être plus diplômés.

5.3 – Nécessité d'une réflexion sur les coûts et les prix

Comme nous venons de le préciser dans le paragraphe 5.2, la concurrence devra s'analyser selon trois paramètres :

- le territoire d'intervention,
- la qualité des prestations et l'image de marque des prestataires,
- les prix pratiqués par les différents opérateurs.

L'existence d'une offre militante et le recours aux emplois aidés ont largement contribué à masquer les prix réels d'une offre marchande qui ne s'est que très peu développée.

Aujourd'hui, les prix demandés ne font l'objet d'aucune règle ou plutôt d'aucun mécanisme de régulation structuré.

Exemples :

- prix de la connaissance par le biais des inventaires naturalistes de terrain,
- prix de l'expérience, à travers la pratique des gestionnaires des espaces et des ressources,
- coûts des études préalables de définition des travaux d'entretien ou d'aménagement,
- coûts réels des chantiers d'aménagement ou d'entretien de la nature en intégrant le bénévolat valorisé ou les aides à l'emploi,
- coût réel d'une prestation d'animation ou de pédagogie et d'un équipement d'interprétation de qualité,
- coût de tout le travail nécessaire de sensibilisation, de concertation, de médiation.

L'exemple du régime de la TVA révèle également des différences entre les différents opérateurs.

Dans le champ d'activité lié aux espaces naturels, les prix pratiqués ont souvent été déconnectés des prix de revient devant avoir cours dans une logique privée, ou de prestataire de service public soumis à concurrence.

Une réflexion financière concrète qui n'a pu être engagée dans le cadre de la présente étude sera nécessaire pour aller plus loin dans l'évaluation des enjeux économiques de la filière.

Il serait par exemple utile que le dispositif "nouveaux services, emplois jeunes" s'accompagne d'une réflexion sur les coûts de revient réels des services offerts par les emplois jeunes et sur les tarifs à proposer.

Ce travail permettra notamment d'anticiper sur la cessation de l'aide avec mise en place progressive d'un autofinancement public ou marchand de l'activité. La finalité du dispositif financier NSEJ étant bien en effet de stimuler le lancement d'une activité qui se pérennisera par elle-même.

6 - SCENARIOS PROSPECTIFS

Nous avons identifié 3 hypothèses de scénarios. L'objectif de ces trois hypothèses est avant tout pédagogique. Il s'agit de visualiser les tendances de développement de la filière et du devenir des emplois jeunes créés. Ces trois hypothèses sont volontairement caricaturales et exclusives. La réalité correspondra probablement à un panachage de celles-ci.

Les chiffres affichés s'ancrent sur l'état actuel de la filière avec environ 1000 emplois recensés.

Les scénarios de développement expriment les manières de composer avec les niveaux d'ambitions et les axes d'intervention en optimisant les moyens de mise en œuvre.

Scénario 1 : prolongement modeste des tendances actuelles

Objectifs quantitatifs : - création de 500 à 1 000 emplois supplémentaires en dix ans

Moyens :

- professionnalisation progressive
- actions de sensibilisation
- pas de soutien de l'activité

L'accompagnement puis la fin du dispositif "nouveaux services, emplois jeunes" se traduirait par une légère accélération de la mise en place et de la maturation de la filière existante. Toutefois, l'absence de volonté politique forte risquerait de se traduire par un scénario "a volo" où beaucoup d'emplois jeunes viendraient fragiliser des structures et des emplois existants.

Scénario 2 : développement prédominant des emplois publics

Objectifs quantitatifs : - création de 6 000 emplois publics et 3 000 emplois privés induits en dix ans

Moyens :

- affichage politique fort
- implication nouvelle massive des collectivités et des EPCI sur le sujet
- renforcement des actions d'éducation et de contrôle
- préparation d'un cadre d'emplois environnement dans la fonction publique territoriale

Le dispositif "nouveaux services, emplois jeunes" constituerait ici un moyen indirect pour renforcer, à terme, la fonction publique locale et les agents fonctionnariables chargés des politiques de l'environnement : la préservation et la gestion des espaces naturels étant reconnue comme devant revenir principalement aux collectivités.

On se situe toutefois ici dans un état d'esprit "tout public" largement contraire aux mentalités actuelles.

Scénario 3 : solvabilisation de nouveaux marchés

Objectifs quantitatifs : - création de 2 000 emplois publics qui impulseraient 8 000 emplois privés en dix ans

Moyens :

- apport de financements publics pour initier une offre et une demande et soutenir le marché
- soutien à l'initiative individuelle et à la création d'entreprises

Paradoxalement, le dispositif conforterait la mise en œuvre d'une politique libérale de la protection de la nature. Les emplois-jeunes contribueraient à lancer et à organiser des marchés qui révéleraient leurs futurs employeurs.

TROISIEME PARTIE

Plan d'action pour la filière

1 - PRESENTATION DU PLAN OPERATIONNEL

1.1 – Finalités

Le plan d'action que nous proposons dans cette troisième partie de l'étude relève **d'une grande ambition pour la croissance et la structuration de la filière** "entretien et valorisation des espaces et du patrimoine naturels" en Basse-Normandie. Il s'appuie :

- sur les constats du diagnostic, avec une reconnaissance précise de l'existant,
- sur les recommandations précédentes pour éviter les effets pervers,
- sur un souci d'opérationnalité attendu par les opérateurs interrogés.

Ce plan correspond à des objectifs ciblés se déclinant **de manière générale** vis-à-vis des interventions publiques possibles, et **d'une manière particulière** par des actions concrètes à engager dans le cadre du dispositif NSEJ.

Sa finalité est :

- d'une part, de **soutenir les activités de la filière** et de permettre aux opérateurs actuels de se renforcer afin de générer de l'emploi durable,
- d'autre part, **d'identifier les porteurs de projets et les créneaux d'activités les plus pertinents pour des emplois-jeunes** qui viendront conforter et étendre les activités existantes de la filière.

L'ébauche du plan d'action a été présentée aux opérateurs lors de la dernière série de séminaires et amendée par eux. Les actions ont ensuite été développées avec le comité de pilotage de l'étude.

1.2 – Cohérence générale

Les actions à mettre en œuvre concernent donc **les conditions favorables générales à créer**, par la mise en synergie des politiques publiques (Etat, Conseil régional, Conseils généraux, collectivités locales, Agence de l'Eau, ADEME, ...) et l'utilisation des différentes interventions envisageables dans le cadre du dispositif "Nouveaux Services, Emplois Jeunes" (financements des postes, convention d'assistance pour des cabinets d'études, plate-forme de professionnalisation, ...).

Les interventions publiques suggérées portent de manière complémentaire sur les directions stratégiques, socio-économiques et techniques, qui convergeraient pour instaurer une véritable économie de ce secteur.

Les partenariats à établir seront déterminants de manière à ne pas substituer de nouveaux organismes aux acteurs déjà en place depuis nombre d'années.

Les fiches actions qui suivent sont rattachées à des axes d'intervention déjà évoqués dans la seconde partie. Elles constituent les différents éléments de construction du plan d'action général. La prédominance et/ou la priorité donnée à certaines actions par rapport à d'autres, orienteront le plan d'action selon l'une des trois hypothèses des scénarios.

1.3 – Présentation des fiches d'action

Le plan d'action proposé comprend **huit axes d'actions** (fiches) résumés dans le tableau de la page suivante qui rappelle pour chaque fiche le titre et les points forts.

Dans le développement ultérieur de cette troisième partie, chaque fiche présente de manière détaillée :

- 1.les rappels des constats du diagnostic,
- 2.les moyens généraux à mettre en œuvre,
- 3.les principaux partenaires à associer,
- 4.les liens avec d'autres fiches actions.

Des encadrés détaillent ensuite les actions concrètes à engager en lien direct avec le dispositif "Nouveaux Services, Emplois Jeunes".

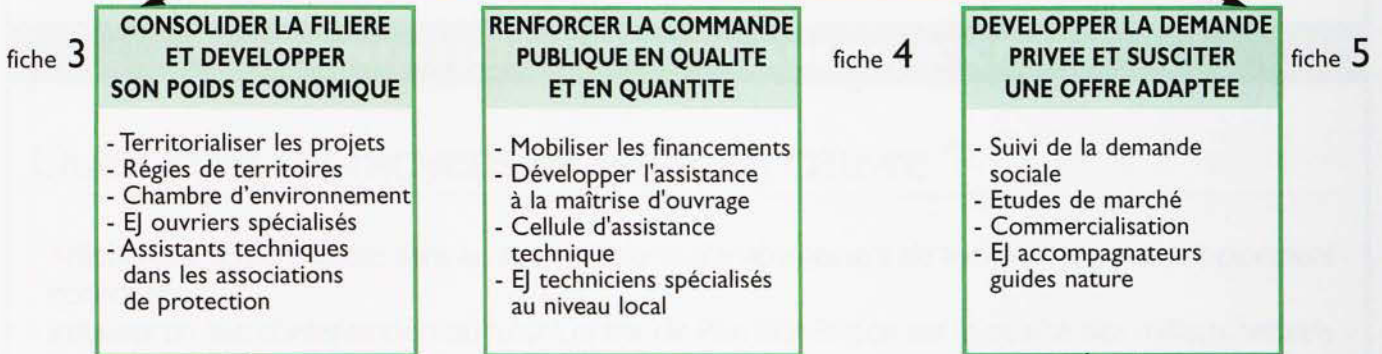
UN PLAN D'ACTION EN HUIT FICHES

pour un développement cohérent de la filière incluant l'effet de levier du dispositif NSEJ

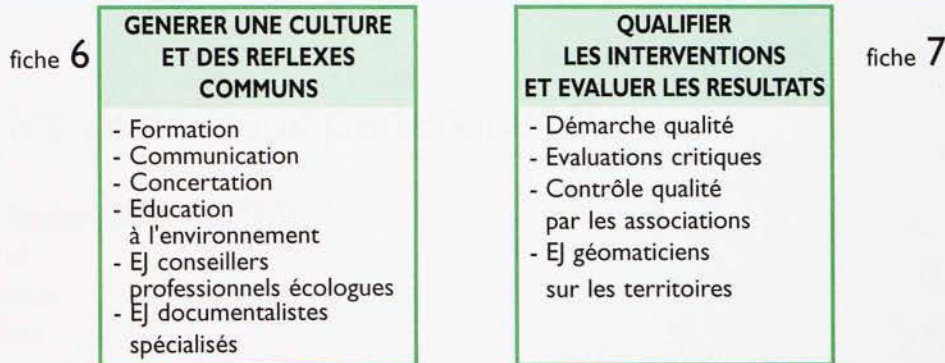
direction d'intervention stratégique



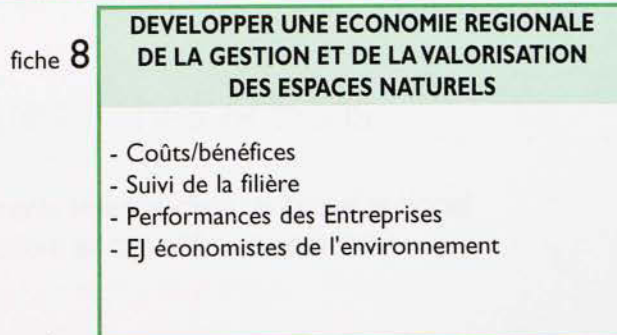
direction d'intervention socioéconomique



direction d'intervention technique



résultante économique à induire



OBJECTIF : *Promouvoir le territoire régional par la mise en valeur de la filière*

Fiche
action

N° 1

Quels sont les constats du diagnostic ?

- La Basse-Normandie dispose d'une forte potentialité territoriale dans ce domaine
- La filière y est naissante, mais déjà en place
- Absence de reconnaissance institutionnelle de la filière

CONDITIONS FAVORABLES À CRÉER

Quels sont les moyens à mettre en œuvre ?

- Afficher et inscrire la filière dans un projet régional d'aménagement du territoire et de développement économique
- Instaurer un axe d'intervention du futur Contrat de Plan Etat-Région sur la qualité des milieux naturels
- Communiquer et valoriser la biodiversité et ses bénéfices induits comme une stratégie d'excellence régionale

Qui sont les principaux partenaires ?

- Préfecture de Région, DIREN, DRTEFP
- Conseil régional
- Conseils généraux
- Agence de l'Eau
- Chambres consulaires
- Associations professionnelles

Liens avec d'autres fiches actions

- **Fiche 2** : Mobiliser différents réseaux dans un projet régional
- **Fiche 6** : Générer une culture et des réflexes communs

Recruter des emplois jeunes, ambassadeurs de la filière

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

engager une campagne de communication (faire-savoir + argumentaires + enjeux, bénéfiques attendus) sur le développement de la filière vers tous les acteurs régionaux et extra-régionaux

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

activité inexistante

MÉTIER/PROFILS À CRÉER :

médias, communication, marketing, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication avec une forte sensibilité à l'environnement

PORTEURS DE PROJETS :

Conseil régional, chambres consulaires, comités d'expansion économique

TERRITOIRES CONCERNÉS :

région, départements, bassins d'emplois

OBJECTIF : Mobiliser différents réseaux dans un projet regional

Fiche
action

N° 2

Quels sont les constats du diagnostic ?

- La totalité des maillons de la filière existe
- Mentalités favorables
- Dispersion des acteurs
- Réticences idéologiques et risques de blocage par conflits

CONDITIONS FAVORABLES À CRÉER

Quels sont les moyens à mettre en œuvre ?

- Restituer de manière participative aux acteurs et partenaires de la filière, les résultats et suites de la présente étude
- Identifier et mobiliser les têtes de réseau du développement de la filière
- Identifier et mobiliser un pool de personnes ressources (les opérateurs, les experts, les militants)
- Organiser des journées d'échanges autour d'un intérêt commun partagé
- Développer une concertation avec d'autres logiques et d'autres réseaux (tourisme, sylviculture, agriculture, chasse, ...)

Qui sont les principaux partenaires ?

- Entreprises spécialisées, réseaux professionnels, bureaux d'études
- Associations de protection, usagers
- Collectivités territoriales
- Acteurs agricoles et forestiers
- Administrations, établissements publics, Agence de l'Eau

Liens avec d'autres fiches actions

- **Fiche 3** : Consolider la filière et développer son poids économique
- **Fiche 6** : Générer une culture et des réflexes communs

Animateur du réseau emplois jeunes de la filière

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

créer une dynamique collective propre aux emplois jeunes de la filière en les associant aux métiers déjà émergents

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

inexistant

MÉTIER/PROFILS À CRÉER :

animateur du réseau emploi-jeune

PORTEURS DE PROJETS :

associations et organismes professionnels

TERRITOIRES CONCERNÉS :

région, France entière

OBJECTIF : *Consolider la filière et développer son poids économique*

Fiche
action

N° 3

Quels sont les constats du diagnostic ?

- Filière naissante tous les maillons existent, certains sont faibles
- Solvabilisation réduite, mais domaine très réactif
- Potentialités territoriales importantes
- Absence de lobby de professionnels organisés et reconnus

CONDITIONS FAVORABLES À CRÉER

Quels sont les moyens à mettre en œuvre ?

- Mailler le territoire et territorialiser les projets :
 - par unité écologique (ex : bassin versant pour l'entretien d'un cours d'eau)
 - par bassin d'emploi
 - par zonage administratif (départements, pays, communauté de communes, ...)
- Créer des entités spécialisées de type "régies de territoire" permettant localement la mise en commun de moyens, la création d'emplois plus pérennes et d'expérimenter de nouvelles approches de manière à :
 - intégrer de nouveaux espaces naturels dans la filière
 - impliquer des propriétaires privés
 - étudier des zones d'interface ou de recouvrement avec d'autres filières (agricole, forestière, infrastructure, tourisme)
- Susciter la création d'une structure régionale fédérative, corporative des professionnels de la filière (ex : chambre d'environnement)
- Favoriser la gestion prévisionnelle des finances et du personnel dans les associations volontaires souhaitant recruter

Qui sont les principaux partenaires ?

- Administrations, établissements publics spécialisés (ONF, conservatoire du littoral)
- Conseil régional, Conseils généraux, Parcs Naturels Régionaux,
- Agence de l'Eau
- Chambres d'agriculture, associations professionnelles (ASFEC, AFIE, UNEP, ...)
- Communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
- Associations d'environnement, d'usagers, d'insertion

Liens avec d'autres fiches actions

- **Fiche 2** : Mobiliser différents réseaux dans un projet régional
- **Fiche 4** : Renforcer la commande publique en quantité et en qualité
- **Fiche 8** : Instaurer une économie régionale de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels

IMPLICATIONS CONCRÈTES DU DISPOSITIF NSEJ

Ouvriers spécialisés nature dans les régies du territoire

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

aider à l'émergence d'un nouveau besoin en soutenant le démarrage ou le développement d'une approche nature dans les collectivités locales,
aider au démarrage des régies

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

offre très majoritairement absente sur les territoires

MÉTIER/PROFILS À CRÉER :

agents qualifiés et techniciens en entretien et suivi des espaces naturels

PORTEURS DE PROJETS :

structure ad hoc à créer sur les territoires les plus dynamiques ou collectivités démarrant un projet d'intercommunalité

Equipe de base de la Chambre d'Environnement

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

financer le recrutement des salariés de la chambre professionnelle d'environnement

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

structure activité/inexistantes

MÉTIER/PROFILS À CRÉER :

un directeur/chef de projet

1 secrétariat utilisant les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

3 chargés de missions :
- professionnels du public
- professionnels du privé
- associations prestataires

PORTEURS DE PROJETS :

chambre consulaire régionale

structure ad hoc à créer par les acteurs de la filière

Assistants de management au sein des associations

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

consolider les structures associatives, opératrices de la filière, en renforçant leurs méthodes et outils de gestion et de management

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

exemple souvent mis en avant pour les emplois jeunes (*cf. rapport HASCOËT*)

MÉTIERS/PROFILS À CRÉER :

assistants techniques associatifs, secrétaires généraux, jeunes managers associatifs

PORTEURS DE PROJETS :

associations de protection de la nature

TERRITOIRES CONCERNÉS :

région, départements, situations locales particulières

Développements associatifs

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

vendre en externe, la créativité des associations

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

n'existe pas

MÉTIERS/PROFILS À CRÉER :

commercial, marketing de projets associatifs

PORTEURS DE PROJETS :

associations de protection de la nature,

TERRITOIRES CONCERNÉS :

Région, départements, situations locales particulières

OBJECTIF : *Renforcer la commande publique en quantité et en qualité*

Fiche
action

N° 4

Quels sont les constats du diagnostic ?

- L'essentiel des clients des opérateurs actuels est public
- Solvabilisation réduite, mais domaine très réactif
- Fragilité financière d'acteurs et de maillons entiers de la filière
- Difficulté à capitaliser les résultats et retombées souvent à long terme

CONDITIONS FAVORABLES À CRÉER

Quels sont les moyens à mettre en œuvre ?

- Mobiliser tous les financements possibles pour développer massivement les budgets de la commande publique :
 - contrat de Plan Etat-Région
 - fonds structurels européens (document unique de programmation)
 - taxe départementale pour les espaces naturels sensibles
 - mesures compensatoires des grands aménagements publics ou parapublics, grandes infrastructures, ports, industrie
- Sensibiliser et former les élus locaux
- Développer une assistance à la maîtrise d'ouvrage des études, des projets, chantiers et des formations

Qui sont les principaux partenaires ?

- Préfectures de Région (Secrétariat Général des Affaires Régionales)
- DIREN, DRAF, DRE, DRTEFP
- Conseils généraux
- Agence de l'Eau
- Elus locaux

Liens avec d'autres fiches actions

- **Fiche 1** : Promouvoir le territoire régional par la mise en valeur de la filière
- **Fiche 7** : Qualifier les interventions et évaluer les résultats
- **Fiche 8** : Instaurer une économie régionale de la gestion et de la valorisation des espaces naturels

Equipe au sein d'une cellule d'assistance technique type Cater dédiée aux espaces naturels terrestres (CATEN)

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

développer l'assistance financière et technique (recours à l'ingénierie écologique) pour les collectivités, informer et sensibiliser les élus locaux

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

intervention exclusivement en amont des bureaux d'études existants
Risque de concurrence avec un des rôles du conservatoire fédératif des espaces naturels ?

MÉTIERS/PROFILS À CRÉER :

jeunes ingénieurs écologues ou assimilés complétés par d'autres spécialistes en ingénierie de projet, placés sous la responsabilité d'un "senior"

PORTEURS DE PROJETS :

Conseil régional (service ou association liée)

TERRITOIRES CONCERNÉS :

région, l'équipe pourra se structurer en correspondants départementaux ou thématiques

Techniciens spécialisés en gestion de projets "nature" à l'échelon local

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

mettre en place des techniciens spécialisés dans la préparation, le suivi et la gestion des projets de conservation/valorisation des espaces naturels dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (équivalent animateurs des contrats ruraux)

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

créneau inexistant. A priori non concurrentiel avec les autres opérateurs puisque générateur de nouvelles demandes

MÉTIERS/PROFILS À CRÉER :

BTS Gestion et Protection de la Nature ou assimilé

PORTEURS DE PROJETS :

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, communautés de communes

TERRITOIRES CONCERNÉS :

l'échelle des "Pays"

OBJECTIF : *Développer la demande privée et susciter une offre adaptée*

Fiche
action

N° 5

Quels sont les constats du diagnostic ?

- La solvabilisation est difficile
- Aujourd'hui, l'essentiel de la demande provient du public

CONDITIONS FAVORABLES À CRÉER

Quels sont les moyens à mettre en œuvre ?

- Mesurer les caractéristiques et les évolutions de la demande sociale réelle en termes d'espaces naturels de qualité, de ressources à exploiter et d'aménités liées à la faune et la flore sauvages
- Identifier les clientèles privées et la segmentation des marchés
- Faire de la prospective et du démarchage commercial
- Imaginer et promouvoir des produits et services locaux

Qui sont les principaux partenaires ?

- Organisations professionnelles
- Chambre de commerce et d'industrie
- Délégation Régionale au Tourisme, pays d'accueil
- Parcs Naturels Régionaux
- Filières chasse et pêche, randonnée et loisirs de plein air
- Entreprises, grands aménageurs privés (COGEMA, SAPN, ...)
- Comités d'entreprises, associations de loisirs

Liens avec d'autres fiches actions

- **Fiche 1** : Promouvoir le territoire régional par la mise en valeur de la filière
- **Fiche 8** : Instaurer une économie régionale de la gestion et de la valorisation des espaces naturels

Maintien des échanges privilégiés avec les opérateurs privés de la filière

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

veiller par la concertation à éviter les risques de concurrence entre les prestataires privés déjà présents en termes d'offre et les nouveaux emplois-jeunes

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

la concertation permettra de faire comprendre que les leviers d'action positifs sur la filière agiront sur le développement global de la demande et de l'activité

MÉTIERS/PROFILS À CRÉER :

aucun emploi jeune concerné

PORTEURS DE PROJETS :

Bureaux d'études
Organismes conseils spécialisés missionnés dans le cadre du dispositif
Plate-forme de professionnalisation

Accompagnateurs guides Nature

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

Sécuriser psychologiquement et juridiquement les activités de pleine nature
Participer à la valorisation touristique des sites naturels remarquables ou mis en valeur

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

Réponse à un problème croissant de mise en responsabilité civile des élus, sur les risques encourus dans des sites "sauvages"
Activité en voie d'émergence dans une logique commerciale dans la baie du Mont-Saint-Michel : guides de la baie (guides indépendants, associations, SARL)

MÉTIERS/PROFILS À CRÉER :

profil équivalent à accompagnateur de moyenne montagne, adapté aux milieux de plaine et de littoral

PORTEURS DE PROJETS :

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Pays d'accueil, associations

TERRITOIRES CONCERNÉS :

territoire à forte "personnalité" paysagère ou touristique

OBJECTIF : Générer une culture et des réflexes communs

Fiche
action

N° 6

Quels sont les constats du diagnostic ?

- Filière anticipatrice des valeurs du XXI^e siècle
- Filière naissante et peu organisée
- Absence de reconnaissance institutionnelle
- Disparité des acteurs, risque de conflits ou de divergence
- Insuffisance du recours à la matière grise

CONDITIONS FAVORABLES À CRÉER

Quels sont les moyens à mettre en œuvre ?

- Créer ou développer des actions de formation à tous niveaux
- Créer des outils de communication et d'échanges adaptés (supports écrits, spots, affiches, site WEB) pour valoriser la filière, ses arguments, son image
 - en interne, auprès de tous les acteurs de la filière
 - en externe auprès des donneurs d'ordres publics et privés
- Organiser des rencontres régulières avec les acteurs de la filière en leur demandant de présenter des outils, des initiatives exemplaires en économie, social, environnement et de mettre en évidence les effets induits
- Tenir informés les opérateurs de la filière sur l'évolution, les objectifs, la cohérence de la filière en ciblant les informations sur les catégories d'acteurs et les différents domaines d'activités de la filière
- Engager une concertation permanente avec les acteurs périphériques de la filière et les usagers locaux
- Poursuivre et augmenter les actions de sensibilisation envers le grand public et les événements culturels importants (festival, salons, ...) avec des financements publics importants

Qui sont les principaux partenaires ?

- DIREN, DRTEFP, DDTEFP, DRAF
- Conseil régional
- Conseils généraux
- Agence de l'Eau
- Organismes de formation
- Acteurs du tourisme
- Associations faisant de l'éducation à l'environnement
- Et tous les professionnels de la filière

Liens avec d'autres fiches actions

- **Fiche 1** : Promouvoir le territoire régional par la mise en valeur de la filière
- **Fiche 2** : Mobiliser différents réseaux dans un projet régional
- **Fiche 3** : Consolider la filière et développer son poids économique

Préservation et développement de l'existant en matière d'éducation à l'environnement

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

ne pas déstabiliser le marché naissant et limité de l'éducation et de la pédagogie de l'environnement

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

il existe déjà des structures en place (offre existante) sur une demande sociale, assez limitée : CPIE, maison de l'eau, association d'éducation à l'environnement (GRAINE, ...)

MÉTIERS/PROFILS À CRÉER :

éviter le recours massif aux emplois jeunes éducateurs/animateurs à l'environnement dans les collectivités

Conseillers professionnels écologues

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

développer la sensibilisation aux nécessités d'une conservation pragmatique de la biodiversité en s'appuyant sur un recours aux professionnels du secteur et une concertation permanente avec les propriétaires et usagers

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

inexistant

MÉTIERS/PROFILS À CRÉER :

techniciens, ingénieurs écologues, animateurs, éco-conseiller

PORTEURS DE PROJETS :

CAUE, Chambre de Commerce et d'Industrie, CDHAR, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, associations

TERRITOIRES CONCERNÉS :

départements, Pays"

Documentalistes spécialisés

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

Réunir, traiter exploiter, rediffuser sous forme pratique et utile l'information scientifique, juridique, technique, socio-économique relative aux milieux et équilibres biologiques.
La retransmettre notamment aux élus locaux

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

cf. l'exemple du conseiller juridique du CREPAN avec des spécialistes "Nature"

MÉTIERS/PROFILS À CRÉER :

documentalistes spécialisés, éco-interprètes, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

PORTEURS DE PROJETS :

régions, départements, associations, ...

TERRITOIRES CONCERNÉS :

région, départements, pays

OBJECTIF : Qualifier les interventions et évaluer les résultats

Fiche
action

N° 7

Quels sont les constats du diagnostic ?

- Insuffisance de recours à la "matière grise" dans la filière
- Aucun contrôle n'existe sur la qualité des prestations proposées
- Risques d'erreurs d'interprétation des objectifs de la filière
- Inexpérience et absence de culture environnementale de beaucoup de donneurs d'ordres publics
- Peu de synthèse des connaissances sur les richesses et les espaces naturels
- Place importante du "contre-pouvoir" associatif

CONDITIONS FAVORABLES À CRÉER

Quels sont les moyens à mettre en œuvre ?

- Associer à chaque niveau de la filière, une demande d'évaluation critique des résultats à court, moyen et long termes, en mettant en place des indicateurs cohérents au niveau régional
- Développer une démarche qualité (procédures, cahiers des charges) en :
 - développant les sites et projets pilotes, pour valoriser et exploiter les retours d'expérience
 - mutualisant les savoir-faire et les technicités
 - transférant les compétences
 - labéllisant les opérateurs
- Recenser les besoins en formation et structurer l'offre de formation qualifiante
- Mettre en place des outils de suivi des territoires et de concertation avec les associations spécialisées

Qui sont les principaux partenaires ?

- Administrations : DIREN, DDAF, DDE, DRT, DDTEFP
- Conseil régional, Conseils généraux
- Agence de l'Eau
- Etablissements publics spécialisés : IFEN, CEMAGREF, INRA, IFREMER, ...
- Associations de protection de la nature (GONm), association de consommateurs
- Bureaux d'études, consultants et sociétés d'assistance à l'ISO 9001

Liens avec d'autres fiches actions

- **Fiche 1** : Promouvoir le territoire régional par la mise en valeur de la filière
- **Fiche 2** : Mobiliser différents réseaux dans un projet régional
- **Fiche 5** : Développer la demande privée et susciter une offre adaptée
- **Fiche 6** : Générer une culture et des réflexes communs

Responsables système d'information géographique/nature sur les territoires

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

organiser, compléter, suivre les connaissances et les évaluations de la qualité écologique des territoires en utilisant les Systèmes d'Information géographique qui se mettront en place dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
Mettre en forme et en valeur (communication, tourisme, aide à la décision), l'information sous forme de bases de données géoréférencées et de cartes des milieux et du patrimoine naturels

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

technologies qui se mettront rapidement en place dans les années à venir. Déjà en phase de mise en place dans les Parcs Naturels Régionaux et quelques bureaux d'études

MÉTIER/PROFILS À CRÉER :

compétences mixtes naturalistes/Système d'Information Géographique/Cartographie/Communication

PORTEURS DE PROJETS :

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, particulièrement équipés en nouvelles technologies de l'information et de la communication ou dans les territoires à fort enjeu, bureaux d'études

TERRITOIRES CONCERNÉS :

Echelles des Pays, Communautés de communes, Départements

Contrôleurs de la qualité environnementale et patrimoniale

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

Mutualiser une capacité d'expertise des associations
Faire contrôler et valider les actions et projets par la concertation et par une expertise associative "organisée" et "constructive/critique"
Construire (en lien avec les démarches existantes hors région) des indicateurs et des grilles de qualité par milieu, par thème et par domaine d'activité dans la filière
Faire réaliser un contrôle qualité "citoyen" pour les organismes qui le souhaitent
Opérer dans certains cas des contre-expertises

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

création d'un organisme associatif indépendant et disposant d'une compétence généraliste dans tous les champs de l'écologie appliquée

MÉTIER/PROFILS À CRÉER :

animateurs scientifiques inter-associatifs de niveau ingénieur
Management, méthodes, aspects juridiques
Administratifs

PORTEURS DE PROJETS :

Association fédérative

TERRITOIRES CONCERNÉS :

région, expérimentation au niveau de territoire test ; ex : pays de Bessin

OBJECTIF : *Développer une économie régionale de la gestion et de la valorisation des espaces et du patrimoine naturels*

Fiche
action

N° 8

Quels sont les constats du diagnostic ?

- Solvabilisation partielle et logique de prix peu cohérente
- Aucune donnée de retour sur investissement des actions engagées et des bénéfices induits

CONDITIONS FAVORABLES À CRÉER

Quels sont les moyens à mettre en œuvre ?

- Etablir des références fourchettes de prix et de coûts réels dans les équipements de la filière
- Evaluer les bénéfices retirés des investissements engagés (coût évité d'un appauvrissement biologique, estimation d'une valeur récréative)
- Démontrer que le principe de précaution (entretien régulier) est économiquement plus avantageux que celui de réparation (intervention lourde)
- Initier des démarches expérimentales sur des territoires de référence et valider un fil conducteur transposable
- Faire rentrer la préservation et la gestion des milieux comme composantes de la performance globale des entreprises

Qui sont les principaux partenaires ?

- Chambres de commerce et d'industrie
- Acteurs du tourisme
- Université en sciences économiques et sociales
- Collectivités locales, Parcs Naturels Régionaux
- Entreprises confrontées à un enjeu sur le milieu naturel : sociétés d'autoroutes, exploitants de carrière, entreprises touristiques
- Consultants et sociétés d'assistance à la certification ISO 14001

Liens avec d'autres fiches actions

Action transversale commune à toutes les autres fiches

Economistes de l'environnement

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

participer à "l'invention" et à la mise en place de nouveaux métiers du développement durable, spécifiquement orientés vers l'économie des espaces et du patrimoine naturels

NOUVEAUTÉ/ÉMERGENCE :

approche inexistante en dehors de la recherche

MÉTIERES/PROFILS À CRÉER :

écoles de commerce, économistes de l'environnement, agents de développement local

PORTEURS DE PROJETS :

Conseil régional
Conseils généraux
Chambres consulaires
Chambre d'environnement à créer (cf. fiche 2)
Associations liées au tourisme

TERRITOIRES CONCERNÉS :

Région
Quelques sites ou territoires expérimentaux (rivage de France pour le littoral, pays de Bessin, ...).

Annexe 1



Annexes

Annexe 1

Liste des membres du comité de pilotage de l'étude

- **Monsieur LEVEQUE,**
Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- **Madame MERLE,**
Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- **Monsieur OSMOND,**
Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

- **Monsieur FOUCHER,**
Direction Régionale de l'ENvironnement de Basse-Normandie
- **Monsieur BASSIERE,**
Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie

- **Madame d'HERVE,**
Directeur Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Calvados
- **Monsieur DUBART,**
Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Manche, représentant Monsieur GOARAND , Directeur
- **Madame LENFANT,**
Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Orne, représentant Monsieur LHOTE, Directeur

- **Monsieur DERVIN,**
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, représentant Monsieur GUILLOU, directeur

- **Madame FAUVEL,**
représentant M. BERTHIER, Délégué Régional au Tourisme de Basse-Normandie

- **Madame BLONDEAU,**
Préfecture de la Manche

- **Monsieur LECUYER,**
Conseil Régional de Basse-Normandie, service environnement

- **Monsieur MONSIMIER et Mademoiselle LELCHAT,**
Agence de l'Eau Seine-Normandie (Délégation de Caen)

Annexe 2

Personnes ayant participé aux séminaires de travail

• Séminaires du Calvados

- Messieurs **DESCOING** et **PAZ**, Association "Rivages de France"
- Monsieur **LETHUILLIER**, Association "Rivières et Bocages"
- Madame **GUENIN**, Conservatoire fédératif régional des espaces naturels
- Monsieur **TOUMIT**, CPIE Vallée de l'Orne
- Monsieur et Madame **DEBOUT**, Groupe Ornithologique Normand
- Monsieur **LEFRANC**, Commune de Grandcamp-Maisy
- Monsieur **BAUDRAN**, Aire Environnement
- Monsieur **LAFOSSE**, S.A.R.L. LAFOSSE et Fils
- Mademoiselle **LELCHAT**, Monsieur **MONSIMIER**, Agence de l'eau
- Monsieur **BLIN**, Comité Départemental du Tourisme du Calvados
- Monsieur **CHANTELOUP**, Conseil Général du Calvados
- Madame **MERLE**, Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

• Séminaires de la Manche

- Monsieur **MARIE**, Association développement du pays de Coutances
- Monsieur **CANN**, CLEARC
- Madame **LELAY**, CODERANDO
- Monsieur **SZPIGEL**, CPIE Vivre en Cotentin
- Monsieur **SUDRE**, Communauté de communes d'Avranches
- Mesdames **LECARPENTIER** et **MAUGER**, Commune de Saint-Vaast-la-Hougue
- Monsieur **PEROTTE**, District de la Haie du Puits
- Monsieur **BLAISON**, Mairie de Carentan
- Monsieur **VERTES**, bureau d'étude "Agriculture Eau Environnement"
- Monsieur **HIERLE**, ARETAR
- Monsieur **MABIRE**, ASTRE-environnement
- Monsieur **CAYET**, ECORECA / ELEIS
- Monsieur **LOYER**, bureau d'études "I3E"
- Monsieur **LALLEMENT**, Chambre d'agriculture de la Manche
- Madame **DECOURT-CHAIBI**, SMET
- Madame **DAVEAU**, DDAF de la Manche
- Madame **COUVERT**, Pilote du programme "Nouveaux Services Emplois Jeunes"
- Monsieur **DUBART**, Direction départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, pilote du programme "Nouveaux Services Emplois Jeunes"
- Monsieur **GUYADER**, Pilote du programme "Nouveaux Services Emplois Jeunes"
- Monsieur **DUJARDIN**, Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

• Séminaires de l'Orne

- Monsieur **COCHARD**, Association Faune Flore de l'Orne
- Monsieur **LECLERCQ**, Centre Régional de la Propriété Forestière
- Monsieur **DAUCHEZ**, Ferme pédagogique
- Madame **STIKER MOUGEOLLE**, Maison de l'eau et de la rivière
- Monsieur **RETOUX**, Maison Familiale Rurale
- Monsieur **GUILLE**, AIFR de l'Orne
- Monsieur **STALLEGGER**, naturaliste indépendant
- Monsieur **COURANT**, Chambre d'agriculture de l'Orne
- Madame **D'OLLIER**, Conseil général de l'Orne
- Madame **LENFANT**, Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Orne
- Monsieur **AUDABRAM**, ONF Division de l'Orne
- Monsieur **LUCAS**, Parc Naturel Régional Normandie Maine
- Monsieur de **MONTMORILLON**, Parc Naturel Régional du Perche

Annexe 3

Bibliographie

- **ASSOCIATION REGIONALE POUR LA PROTECTION DU LITTORAL (ARPLI).** – Assistance du suivi de la gestion des espaces naturels acquis par le Conservatoire du Littoral – Première partie sur les emplois liés à la gestion des espaces naturels en Basse-Normandie (rapport DESS Anne BERTAGNOLIO) - Rapport F.R.I.L.E., octobre 1996, 42 p.
- **CONSEIL GENERAL DU CALVADOS.** – Politique du Conseil Général du Calvados en faveur des espaces naturels et du paysage, Direction de l'Aménagement et de l'Environnement, note, 15 p.
- **CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE.** – Avant-projet de schéma régional d'aménagement et de développement du territoire régional, orientations stratégiques régionales pour la période 2000-2006, 249 p, annexes.
- **CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE.** – 3^e plan régional 1994-1998, opération Mathilde, 406 p.
- **CREGAM.** – Création d'une entreprise d'insertion en environnement. Etude de faisabilité : Rivières et Bocages de Basse-Normandie. Synthèse générale, étude de marché, étude juridique, étude prévisionnelle, juillet 1993.
- **DRTEFP DE BASSE-NORMANDIE.** – Etudes sur les entreprises d'insertion en Basse-Normandie, rapport d'étude (31 p), fiches de présentation des structures, Caen, 1997.
- **ENVIRONNEMENT VOTRE, MICHEL LEROND CONSULTANT.** – Mission "emplois jeunes en environnement" sur le territoire du Parc Naturel Régional de Brotonne. Rapport de synthèse et fiches d'entretiens – DDTEFP de Seine-Maritime, juin 1999, 32 p, annexes.
- **HASCOET G.** – Territoires, emploi et développement durable. Programme "Nouvelles activités et développement des emplois pour les jeunes, rapport parlementaire au Premier ministre, octobre 1997, 129 p, annexes.
- **INSTITUT DE MANAGEMENT ET D'ADMINISTRATION.** – Evaluation de la politique "emplois verts" – 1994-1995-1996 de la Région Basse-Normandie, Conseil Régional de Basse-Normandie, septembre 1997, 138 p, annexes.
- **LEROND MICHEL.** – Elaboration d'un profil environnemental régional de Basse-Normandie. DIREN Basse-Normandie (diagnostic provisoire), mars 1999, 43 p.
- **MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT.** – Emplois jeunes : guide opérationnel aménagement et environnement, dispositif nouveaux services - nouveaux emplois, brochure CEDAG, 2^e édition, février 1998, 54 p.
- **RIVIERES ET BOCAGES, LOYER J.L.** – L'emploi d'utilité sociale – Proposition de mise en place d'un dispositif favorisant l'insertion durable de personnes en difficulté par les activités d'entretien et d'aménagement de l'espace et du patrimoine naturels, avril 1994, 28 p.
- **ROCH J.** – Environnement et emploi, vers une observation statistique des emplois dans le domaine de l'environnement, IFEN, Notes de méthode n°5, janvier 1996, 38 p, annexes.
- **ZENTAY O., DIREN de Basse-Normandie.** – Répertoire des associations de protection de l'environnement et de défense de la nature en Basse-Normandie



Ministère de l'emploi
et de la solidarité

Direction Régionale du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle de Basse-Normandie
95-97, rue de Geôle - 14052 Caen cedex
Téléphone 02 31 30 75 00 - Télécopie 02 31 85 73 97